La Région Occitanie
Pyrénées · Méditerranée

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

AVONS-NOUS BESOIN D'UNE MACRO-RÉGION ?

Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 16 décembre 2025

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les Avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente du Conseil régional ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

Assemblée plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
16 décembre 2025

AVIS

AVONS-NOUS BESOIN D'UNE MACRO-RÉGION ?

Adopté

Rapporteure : **Madame Claudine GAMBET**

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

SOMMAIRE

DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

AVIS

AVONS-NOUS BESOIN D'UNE MACRO-RÉGION ?

EXPLICATIONS DE VOTE

DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Monsieur le Rapporteur général du budget, Président de la Commission des Finances du Conseil régional, représentant Madame la Présidente de Région, Cher Stéphane,
Monsieur le Directeur adjoint de la Direction des Finances et du Contrôle de gestion, Cher Bernard,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui à Toulouse pour notre dernière assemblée plénière de l'année.

Nos travaux s'articuleront autour de 3 projets d'avis présentés pour débat et vote :

- deux avis sont portés par la Commission *Finances, Politiques contractuelles, Fonds européens, Suivi et évaluation des politiques publiques* présidée par Karen SERRES : Avis du CESER sur les Orientations budgétaires 2026 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée rendu sur saisine obligatoire et dont la rapporteure est Myriam MAURY ; Le CESER Occitanie et l'analyse budgétaire : comparaisons interrégionales et préconisations, projet d'Avis réalisé dans le cadre d'une autosaisine et le rapporteur est Hubert FAURE.
- Avons-nous besoin d'une macro-région ? Avis rendu en réponse à la saisine de la Présidente de Région de mai 2024 intitulée « La reconnaissance de la macro-région Méditerranée (Eurorégion des Baléares à l'Italie – arc Méditerranée ouest et régions pyrénéennes), avec un enjeu crucial sur les mobilités ». Cet Avis a été élaboré par la Commission *Aménagement du territoire – Politiques environnementales – Mobilités – Infrastructures – Logement* présidée par Michel COLOMBIÉ ; la rapporteure est Claudine GAMBET.

Avant de débuter nos travaux, permettez-moi de souligner le travail que nous avons produit tous ensemble pour cette 2e année de la mandature en contribuant chaque jour par votre implication et détermination aux expressions du CESER. Je m'adresse donc à vous, mesdames et messieurs membres de l'Assemblée mais aussi à tous ceux présents ou non, à l'équipe administrative du CESER qui ne ménage pas ses efforts pour que nous gardions le cap, aux élus de la Région qui répondent toujours favorablement à nos sollicitations ainsi qu'aux équipes administratives du Conseil régional. Cher Stéphane, Cher Bernard merci pour votre constante disponibilité, votre engagement à nos côtés dans nos travaux budgétaires. Nous saluons la qualité de présentation des documents budgétaires et la pédagogie dont vous faites preuve pour une bonne appréhension de ces documents, ce qui n'est pas toujours facile.

En début d'année, les CESER ont été menacés de suppression. Nous avons su nous mobiliser pour être toujours acteurs de cette démocratie régionale que nous voulons renforcer en lien avec l'exécutif régional et les élus régionaux. C'est d'ailleurs le sens du manifeste Chemin d'avenir que les CESER de France métropolitaine et d'Outre-mer ont adopté le mois dernier, dans lequel nous formulons 5 pistes d'évolution dans le fonctionnement des CESER. Un débat sera engagé prochainement avec la présidente de Régions de France, qui a été destinataire du document, et les président(e)s de Région.
CESER et Conseil régional, nous avons cette chance de représenter deux assemblées constitutives de la Région soulignant l'importance de l'exercice de la démocratie régionale, à une époque où la démocratie reste fragile. Il est crucial de maintenir notre énergie pour servir le territoire régional et ses habitants, tout en valorisant nos travaux.

Occitanie résiliente

Comme vous le savez et tel qu'annoncé lors de notre dernière assemblée plénière, le Conseil régional a élaboré une feuille de route pour les prochaines années, Occitanie résiliente. Elle a été adoptée le 14 novembre dernier.

Neuf plans d'actions sont prévus dans le cadre d'Occitanie résiliente. Nous préparons les réponses aux saisines de la Présidente de Région sur les volets souveraineté alimentaire et souveraineté numérique, attendues par le Conseil régional pour juin 2026 (les plans sur ces sujets devant être présentés pour adoption à l'assemblée plénière du 4 juin 2026). Notre assemblée plénière est programmée le 2 juin.

Souveraineté alimentaire

La question de la souveraineté alimentaire est au cœur de l'actualité, constituant un enjeu stratégique majeur pour la France ; c'est bien entendu le cas pour l'Occitanie, région agricole. Dans le plan Occitanie résiliente, il est rappelé que depuis près de dix ans, l'Occitanie se mobilise pour mettre son économie au service de l'humain et de l'emploi, en étant la première région en euro investi par habitant en matière d'industrie, d'agriculture et de tourisme. Les politiques régionales sont orientées vers une économie diversifiée qui produit localement, qui crée des richesses.

Notre avis qui est en cours de préparation s'intègre à l'action de l'État qui travaille actuellement à l'élaboration d'un grand plan national d'objectifs de production et de transformation de l'agriculture française pour les dix prochaines années en collaboration avec toutes les filières et qui devra s'aligner avec des stratégies nationales existantes (Plan Ecophyto, Stratégie nationale bas carbone, Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat) ; des déclinaisons territoriales sont prévues. Le rapport final va être rendu à la fin du 1er semestre 2026.

En effet, la ministre de l'Agriculture a lancé le 8 décembre les conférences sur la souveraineté alimentaire, visant à renforcer le marché intérieur et les exportations de l'agriculture française. Face à une balance commerciale agricole qui ne cesse de se dégrader et une dépendance accrue aux importations de produits alimentaires, la France, malgré sa vaste surface agricole, ne couvre plus sa consommation. Quant à notre balance commerciale, elle ne cesse de s'effondrer et la France est passée de la deuxième à la sixième place mondiale en exportations agroalimentaires depuis 2000. Les causes incluent la hausse des prix de certaines matières premières, les tensions commerciales avec la Chine et les États-Unis, et un manque d'infrastructures.

Lors de ce lancement, tous les syndicats agricoles ont boycotté le discours de la ministre de l'Agriculture. En effet, la colère des agriculteurs gronde ; ils dénoncent les abattages sanitaires imposés dans le cadre de la dermatose nodulaire contagieuse des bovins apparue en France fin juin, l'avenir de la PAC. Les agriculteurs se sont mobilisés la semaine dernière contre les abattages sanitaires, du Jura aux Pyrénées. À la suite de la manifestation dans l'Ariège aux Bordes-sur-Arize le 11 décembre contre l'abattage de plus de 200 vaches, le ministère de l'Agriculture a annoncé l'instauration d'une nouvelle zone réglementée face à la dermatose nodulaire contagieuse concernant les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Aude, des Pyrénées-Atlantiques et des Landes, dans laquelle la vaccination de tous les bovins est obligatoire et intégralement prise en charge par l'État.

Il faut savoir que si une vaccination totale du cheptel français venait à être envisagée, cela aurait des conséquences pour la filière qui ne pourrait plus commercer…il faudrait stopper temporairement les exportations. Une négociation va s'ouvrir avec l'Italie.

Une manifestation d'ampleur des agriculteurs est prévue à Bruxelles ce 18 décembre.

Notre avis doit contribuer à donner une vision systémique et prospective du système alimentaire régional dont les crises récentes ont révélé les vulnérabilités, en articulant production, transformation, distribution et consommation, dans une logique de cohérence territoriale et de transition écologique. Nous ferons des propositions opérationnelles pour le futur plan régional « Souveraineté alimentaire », intégrant les enjeux de durabilité, de santé publique et d'équité sociale.

Nous avons été sollicités pour émettre un avis sur deux rapports d'Occitanie résiliente présentés à l'assemblée plénière du Conseil régional du 18 décembre : Plan résilience Eau et Désenclavement des

territoires et mobilités décarbonées. Le CESER a pris acte de ces rapports. Il se satisfait de constater que le Plan résilience Eau s'aligne avec ses précédents travaux sur la gestion durable de l'eau *(Avis sur les SDAGE de 2021, manifeste pour une gestion durable et innovante de l'eau en Occitanie de février 2025 (CESER et acteurs économiques), Avis sur la reconnaissance des spécificités de l'agriculture méditerranéenne dans la prochaine PAC de juin 2025)*. Concernant le désenclavement des territoires et les mobilités décarbonées, le CESER soutient aux côtés du Conseil régional les projets de lignes ferroviaires à grande vitesse, considérés comme essentiels pour la transition écologique, l'aménagement du territoire, et l'attractivité économique. De plus, le CESER, dans son Avis *Carburants alternatifs pour les mobilités, un enjeu majeur et stratégique pour l'Occitanie !*, met en avant l'importance des carburants alternatifs pour la décarbonation et le développement économique local, affirmant que cela représente une opportunité pour renforcer la souveraineté énergétique et promouvoir une économie circulaire. Le Conseil régional est ainsi appelé à maintenir ses efforts dans cette direction.

Les avis en cours sur saisine de la Présidente de Région sur l'école publique, les enjeux de la filière spatiale en Occitanie et sur le dialogue entre sciences et société pourront alimenter des plans en cours dans le cadre d'Occitanie résiliente.

Quelques éléments du contexte politique, économique et social de notre pays

Aurons-nous un budget ? Saurons-nous respecter nos engagements européens ? Quel calendrier pour rétablir nos finances publiques ? car « un pays qui ne compte pas est un pays qui ne compte plus », pour reprendre la terrible mais lucide formule de l'ex-commissaire européen Thierry BRETON.

Le spectacle depuis 6 mois de l'Assemblée nationale avec ses 11 groupes et 30 francs-tireurs qui confondent les agences de l'État avec les assemblées consultatives de la République et l'histoire de la décentralisation, ressemble au concours Lépine de la création chaque jour d'impôts nouveaux.

La problématique aujourd'hui est que l'aspiration de chaque Français est cultivée et transformée pour en faire autant de politique de dépenses et pour capter l'électorat en vue des prochaines échéances.

Les besoins de la France sont simples à rappeler : pour ne plus appauvrir le peuple français, il faut créer plus de richesses et valoriser le travail pour tous ; il faut plus de compétitivité et donc plus d'investissements pour développer une économie de production, accompagnée des services nécessaires qui sont liés… et de solides services publics d'éducation, de santé notamment.
Le record d'impôts prolonge le record de dépenses et de pauvreté. Il faut grossir la création des richesses pour pouvoir partager un gâteau plus gros, sinon nous accroîtrons le chômage des jeunes et des seniors.
Le fiscalisme dans un seul pays nous fait descendre au plus bas de l'échelle européenne. Or notre pays, comme les autres pays en Europe, doit faire des efforts pour trouver les investissements nécessaires pour notre défense et la sécurité en Europe. Le parapluie américain ne fonctionne plus, notre autonomie stratégique n'est plus une option, ce que nous avions eu le courage d'exprimer le 2 mars 2022 après l'envahissement de l'Ukraine. La Chine, la Russie et les USA sont attachés au démembrement de la communauté européenne qui nous a assuré depuis 80 ans la paix, la coopération et la prospérité.
Lorsque l'on regarde les résultats économiques dans les dictatures et les conséquences des discours démagogiques, on aperçoit qu'une fois au pouvoir, c'est la disparition des libertés, des conséquences dramatiques pour l'attractivité des pays, la défense du bien commun, et une extension de l'appauvrissement !
Quand il n'y a plus de croissance, les gens sont certes plus égaux mais dans la pauvreté... C'est ce qui a provoqué la chute de l'Union soviétique. Or nous devons investir pour le changement climatique, l'innovation, la recherche et donner ainsi à la jeunesse et aux familles l'envie d'avoir des enfants, car

si nous ne mesurons pas et ne prenons pas en charge le vieillissement de la population et ses conséquences, la natalité s'affaiblit encore et notre pays aussi !
L'Occitanie en sera la première victime en raison de l'importance de la population qui fait le choix de vivre chez nous !!! Alors que nous voyons des actifs quadragénaires partir habiter en Espagne ou au Portugal et qui gèrent par le télétravail leur vie quotidienne et leurs activités professionnelles !!!
L'enjeu des formations, des qualifications à travers la saisine de la Présidente de la Région est fondamental pour se redresser ; de meilleures qualifications pour les femmes et les hommes permettent de meilleurs salaires et que le travail paie !
Les politiques de construction, d'accès à un logement pour tous sont donc d'une extrême urgence à condition d'y accorder les financements nécessaires, comme tous les rapports du CESER le disent ainsi que les bailleurs sociaux !
C'est aussi l'enjeu de la saisine de la Présidente de Région (mais aussi une préoccupation du Président de la République) pour combattre les fake news et défendre l'innovation, la science et le progrès, c'est-à-dire défendre les lumières et les valeurs de la République dont la laïcité. Le groupe de travail mis en place pour préparer une contribution dans les délais demandés par la Présidente et l'agilité du CESER pour travailler ensemble montrent notre attachement à répondre à un enjeu de société, et la nécessité de faire contribuer la société civile pour défendre un enjeu de civilisation et le détournement des réseaux sociaux pour diffuser des fausses informations et mettre en péril nos valeurs, notre histoire et l'avenir de la jeunesse. J'en remercie la Présidente mais aussi les commissions du CESER qui savent dans un temps court croiser des réflexions internes et les auditions nécessaires auprès des milieux scientifiques et universitaires.

Les Orientations budgétaires 2026

La Région sera-t-elle en mesure de mettre en œuvre son nouveau plan de développement en faveur d'une région plus durable, solidaire et prête à affronter les défis climatiques ? Elle va voter dans 2 jours ses orientations budgétaires pour 2026 et le budget en février 2026.
Le CESER a donné son avis obligatoire sur les orientations budgétaires 2026 de la Région comme il le fait chaque année et a été très attentif aux engagements pris et à ce que les plus fragiles soient préservés des conséquences des ajustements budgétaires.
Le projet de loi de finances 2026 (PLF 2026) doit être adopté au plus tard fin décembre. Ces orientations budgétaires de la Région pour 2026 ont été établies dans le contexte économique et budgétaire compliqué et d'instabilité politique que nous connaissons. Le PLF 2026 a pour objectif de réduire le déficit public à 4,7 % (soit 144 Mds €) avec un effort attendu des collectivités territoriales à hauteur de 4,6 à 7,4 milliards d'euros pour cette année ; or la part des collectivités dans le poids de la dette publique n'est que de 10 %, ce qui soulève des questions sur l'équité de cet effort. Pour la Région Occitanie, cela correspondrait à une réduction de 144 millions d'euros de ressources disponibles (baisse de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) liée au financement du Ségur de la santé), des dotations apprentissage et du fonds vert. De plus, le gel de la TVA tend à se transformer en quasi-dotation.

Le CESER souligne l'engagement de la Région envers une gestion financière responsable malgré une baisse des recettes, maintenant un niveau élevé d'autofinancement.

La Région met en avant au travers d'une hausse budgétaire continue, des initiatives éducatives pour combattre les inégalités sociales, les déterminismes sociaux, avec un focus sur la lutte contre le décrochage scolaire et le soutien à l'accès numérique (poursuite de la stratégie de l'Aller vers avec des actions d'informations sur les métiers et les secteurs d'activité, dotations et investissements pour les lycées publics et le numérique éducatif, soutien aux familles via la Carte Jeune…). L'importance du sport comme vecteur de cohésion et de vitalité territoriale est mise en avant, avec un soutien aux clubs sportifs, l'encouragement à l'organisation de manifestations sportives, de la pratique sportive chez les jeunes, la poursuite du soutien aux équipements sportifs et aux CREPS.

L'avis du CESER en cours d'élaboration sur l'école publique *se concentrera sur les obstacles spécifiques en Occitanie, tels que le décrochage scolaire et la mixité sociale. L'accent sera mis sur l'identification et la valorisation des pratiques pédagogiques innovantes pour proposer des solutions opérationnelles afin de rendre l'école publique plus équitable et inclusive.* Celui sur l'héritage de l'après JOP 2024 fera état des retours sur investissement pour les populations et territoires et évoquera l'ambition de placer le sport et l'activité physique au cœur des politiques de transition et de cohésion sociale.

Les incendies dans l'Aude sont venus rappeler la vulnérabilité de l'Occitanie face au changement climatique, incitant à la mise en œuvre d'une démarche de résilience. Le plan résilience Eau qui devrait être adopté lors de l'Assemblée plénière du Conseil régional du 18 décembre répond à la nécessaire préservation de la ressource en eau. En 2026, l'accent sera mis sur la transition climatique, le renouvellement générationnel en agriculture et des projets innovants pour l'alimentation. La viticulture est en crise, la Région poursuivra la mise en œuvre du contrat de filière en fixant une stratégie commune permettant d'unir la filière, constituée en consortium, autour d'un message commun et offensif.
Il y a 4 ans, le CESER alertait déjà sur les défis de la région concernant la question de l'eau en s'appuyant sur les projections démographiques. Ceux qui nous ont critiqués à ce moment-là ne sont pas les mieux placés pour nous expliquer aujourd'hui comment nous en sortir car la PRÉVENTION coûte moins cher que la réparation.

Le secteur des infrastructures ferroviaires subit des contraintes budgétaires, mais la Région s'engage à financer des projets de réouverture de lignes, les lignes nouvelles à grande vitesse (Bordeaux-Toulouse et Montpellier-Perpignan) ainsi que les premiers travaux nécessaires à la mise en œuvre des projets de Services Express Régionaux Métropolitains (SERM). Le port de Port-La Nouvelle se transforme pour devenir un leader de la transition énergétique, axé sur le développement du fret ferroviaire.

Le CESER doit aussi s'intéresser aux enjeux du ferroviaire pour la desserte du Massif central.

Les initiatives dans le domaine de la formation professionnelle visent à répondre aux tensions de recrutement et à accompagner la transformation écologique (développement d'un nouveau modèle d'accompagnement des opérateurs de formation, nouveau Plan Régional de Formation (PRF) pour la période 2027-2030, poursuite des investissements pour lever les freins à l'accès à la formation et à l'emploi : rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, Revenu Écologique Jeunes (REJ), Aide à la Garde d'Enfants (AGE).

Les efforts pour dynamiser l'industrie et soutenir l'innovation continuent :
- lancement de la nouvelle démarche « Occitanie, Terre des nouvelles Industries dans le cadre de la gouvernance spécifique des Territoires d'industrie ;
- lancement du Hub de la transformation industrielle qui rendra plus lisibles et efficaces les soutiens dédiés au renforcement de la compétitivité des entreprises industrielles ;
- création du Technocampus Hydrogène à Toulouse illustre l'accent mis sur la recherche et l'innovation, plus grand centre de recherche, de transfert technologique et de formation de France dédié à l'hydrogène.
La Région poursuivra son soutien aux Villes universitaires d'équilibre (VUE). Par ailleurs, la Région intensifiera en 2026 son action autour de la formation d'ingénieurs et techniciens (Métiers de demain).

La Région poursuit sa transition vers des solutions de logiciels alternatifs et l'expérimentation de solutions d'intelligence artificielle, pour augmenter l'autonomie technologique de la Région, visant à réduire les coûts et l'impact environnemental, avec l'objectif ultime de sortir du giron des Gafam d'ici 2029.

Mais nous devons reconnaître comme le fait le Président d'Airbus les retards dans la production de l'hydrogène vert comme carburant de synthèse. Le vol d'un Airbus est retardé à 2035, Bosch fermera le site de Rodez dédié à la fabrication des batteries à hydrogène pour les camions réfrigérés, car il n'y a pas de commande ni de soutien financier de l'Europe pour la conversion de la flotte de camions… et Alstom retarde la construction de moteurs à hydrogène pour des raisons techniques et de maturité de la technologie.

Bien que le CESER relève ces continuités ou nouveautés, il exprime plusieurs points de vigilance face au resserrement des ressources :
- un risque accru de retards dans les versements des subventions, ce qui aurait un impact direct sur les bénéficiaires, notamment les associations, les entreprises, les collectivités partenaires et les structures de santé ;
- une fragilisation du tissu associatif régional est à craindre, en raison de la complexité des dossiers de financement par appels à projets et de la fin des financements pérennes pour les dépenses de fonctionnement ;
- la nécessité de prioriser les compétences régionales, comme l'exige la loi NOTRe de 2015, cela est déterminant dans ce contexte ;
- la nécessaire anticipation de la prochaine programmation européenne 2028-2034, surtout avec la recentralisation annoncée des fonds structurels.
Le CESER demande également que sa contribution à l'évaluation des politiques publiques du Conseil régional soit rendue systématique en application de l'article L4134-1 du CGCT, afin de juger de l'efficacité et de l'efficience de ces politiques dans l'utilisation des fonds alloués, avec pour objectif d'améliorer et d'éclairer la décision publique.

<u>CESER Occitanie et l'analyse budgétaire : comparaisons interrégionales et préconisations</u>
Restant dans ce cadre budgétaire, le CESER présente l'avis intitulé *Le CESER Occitanie et l'analyse budgétaire : comparaisons interrégionales et préconisations*. La Commission Finances du CESER a voulu interroger ses pratiques, établir un état des lieux des procédures, des acteurs et des méthodes de travail, et d'autre part, comparer ces pratiques à celles d'autres CESER afin d'identifier les convergences, les écarts et les leviers d'amélioration possibles. Les CESER de France métropolitaine et d'Outre-mer ont contribué à nos travaux, sur la base du volontariat, au travers d'auditions ou de réponse à un questionnaire en ligne. Cinq CESER *(Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, La Réunion, Normandie)* ont participé aux auditions, tandis que quatorze réponses au questionnaire ont été recueillies *(Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Corse, Grand Est, Hauts-de-France, La Réunion, Mayotte, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Polynésie française, Région Sud, Saint-Martin)* constituant un échantillon représentatif.

Au regard de ces enseignements, plusieurs axes d'amélioration ont été identifiés :

- Associer le CESER aux processus budgétaires relatifs aux Décisions modificatives (DM) et au compte administratif, avec la formulation d'un Avis préalable à l'Assemblée plénière régionale ;
- Renforcer l'analyse de l'impact budgétaire des financements régionaux vers les agences ;
- Obtenir de la Région un retour formalisé sur la prise en compte des recommandations du CESER ;
- Porter à 14 jours ouvrés minimum les délais de transmission des documents ;
- Moderniser la communication budgétaire (supports numériques, capsules vidéo, présence sur les réseaux sociaux) ;
- Créer une instance partenariale d'évaluation des politiques publiques pilotée par la Région et associant le CESER.

<u>La macro-région Méditerranée</u>
La Méditerranée offre aujourd'hui un paysage avec un ensemble géopolitique sous tensions et fracture, un espace où le réchauffement climatique, plus qu'ailleurs dans le Monde, menace les grands

équilibres environnementaux, une région où les inégalités de développement économique et social se creusent chaque jour davantage. Aux urgences et aux périls qui s'accumulent sur ce petit espace, pour renforcer la coopération dans cet espace, plusieurs régions de France telles que Sud/PACA, la Corse, l'Occitanie et d'Espagne ont souhaité dès 2022 avancer vers la mise en place d'un instrument macrorégional qui contribuera au dialogue entre l'UE, les États et Régions du pourtour méditerranéen. Certains sujets, environnementaux notamment, sont considérés comme prioritaires. C'est le cas notamment de l'eau, l'énergie, l'agriculture durable, et les transports maritimes.

Le principe d'un projet de macro-région Méditerranée a été adopté en mai 2023 par le Parlement européen et le Comité européen des Régions, qui vise à identifier des solutions communes avec l'ensemble des Régions méditerranéennes en vue de répondre aux défis climatiques et sociétaux en Méditerranée à travers des projets concrets.
Cette démarche commune doit permettre de favoriser la complémentarité entre les dispositifs mis en place par l'UE, les États et les Régions et d'éviter notamment les chevauchements entre les programmes européens existant sur la zone euro-méditerranéenne. Les régions estiment qu'il est urgent de ne plus fonctionner que pour soi mais d'agir collectivement pour relever les défis auxquels est confronté cet espace méditerranéen.

La Présidente de Région nous a saisis en mai 2024 pour avoir notre avis sur la question de la reconnaissance de la macro-région Méditerranée *(Eurorégion des Baléares à l'Italie – arc Méditerranée ouest et régions pyrénéennes)*, avec un enjeu crucial sur les mobilités ».
Située entre la Méditerranée, l'Espagne et le cœur de la France, la région Occitanie s'impose comme un carrefour essentiel des échanges européens, portée par une politique régionale ambitieuse visant à renforcer son attractivité et à optimiser ses infrastructures.
Avec un positionnement géographique privilégié entre l'Atlantique et la Méditerranée, elle se structure autour de filières économiques dynamiques, allant de l'aéronautique, du ferroviaire aux énergies renouvelables. De plus, sa situation favorise la coopération transfrontalière, notamment avec l'Espagne. La région est ainsi au cœur de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée qui comprend l'Occitanie, la Catalogne et les Îles Baléares ; des projets communs y sont discutés et mis en œuvre.
Sur le plan logistique, l'Occitanie est dotée de hubs de transport performants : le port de Sète, cinquième port méditerranéen français avec 5,8 millions de tonnes de marchandises, joue un rôle clé dans le transit de marchandises. Parmi les principales filières d'activités, il y a le terminal pétrolier, le terminal agroalimentaire, le terminal de vrac industriel, le terminal roulier avec la Turquie, le terminal de véhicules neufs et d'occasion. Il y a également un réseau ferroviaire dense avec des lignes de fret comme la ligne Perpignan-Cerbère, essentielle pour les échanges transfrontaliers avec l'Espagne. Le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) est un grand projet d'infrastructure prolongeant l'itinéraire grande vitesse français entre Bordeaux vers Toulouse et vers l'Espagne. À noter qu'une ligne ferroviaire directe entre les ports de Sète et de Calais inaugurée fin novembre doit permettre de retirer de la route au profit du train environ 40.000 camions chaque année. Cela va désaturer les routes où circulent des camions venus d'Espagne et d'ailleurs. C'est une véritable avancée pour la décarbonation des transports.

Le CESER a d'abord défini ce qu'est une macro-région. Il rappelle ainsi dans son Avis que la mise en œuvre d'une macro-région, espace de coopération entre États auquel peuvent s'associer des collectivités territoriales et des pays tiers, nécessite qu'elle soit structurée autour de trois ou quatre piliers partagés par ses membres ayant pour but de peser auprès des instances européennes, de porter des projets et d'aller chercher des financements.
Pour l'heure, la macro-région Méditerranée est un projet en gestation. Elle n'existe pas et pour devenir réalité, elle devra être validée par les États la composant et donc par l'État français - ce qui est loin d'être acquis -, puis par la Commission européenne. Aussi le CESER s'est interrogé sur l'utilité de créer ou non une macro-région, formulant quelques recommandations, et a rappelé que d'autres moyens existent pour bénéficier de fonds européens sur des projets communs.

Cela nous oblige à réfléchir au bilan des coopérations qui existent depuis la création de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée.

L'urgence aujourd'hui est d'avancer sur la réalisation par le ferroviaire et des lignes mixtes pour le ferroutage, pour soulager les autoroutes et routes traversées par la colonne de camions qui viennent du sud de l'Espagne et se retrouvent sur l'autoroute A9, A61 et A7 via la vallée du Rhône, et le fret maritime…qui nécessite un travail spécifique des commissions concernées.

Mais j'ajoute que notre travail sur l'adaptation de notre agriculture au regard du modèle méditerranéen dans la nouvelle PAC conjugué à nos travaux pour une autonomie alimentaire, doivent nous permettre de faire aussi du Sud-Ouest le jardin de l'Europe pour ne plus importer des salades, des tomates et des fraises d'Espagne et du Maroc sans goût ni saveur !

Festival de la laïcité

Dans le même temps nous avons su répondre à l'invitation de Carole DELGA aux événements expos et débats organisés dans le cadre des 120 ans de la loi du 9 décembre 1905 sur la laïcité.
Le stand avec le sigle du CESER a pu faire la promotion de l'association Jean Calas de notre ami Claude DUPUY, de l'initiative d'Alain RADIGALES portant sur la question de la laïcité dans les hôpitaux et la sécurité des médecins et personnels victimes de violences et d'agressions, et plus généralement des échanges avec les associations présentes dont la FCPE avec Beatriz MALLEVILLE, SOS Racisme ou encore la Ligue de l'enseignement qu'a longtemps présidé Hélios GONZALO ; étaient aussi présents Olivier-Ronan RIVAT et Jérôme CAPDEVIELLE, nous étions une bonne dizaine de conseillers à participer à cet événement.

Nos convictions seront durables, le CESER occupe bien sa place au Conseil régional de la laïcité et des valeurs républicaines.

Je vous remercie de votre écoute.

Assemblée plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
16 décembre 2025

AVIS

AVONS-NOUS BESOIN D'UNE MACRO-RÉGION ?

Adopté

Nombre de votants : 151
Pour : 120
Contre : 0
Abstentions : 31

Ne prend pas part au vote : 0

Rapporteure : **Madame Claudine GAMBET**

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « Aménagement du territoire - Politiques environnementales - Mobilités - Infrastructures - Logement »

Le bureau

Président
Michel COLOMBIÉ
Vice-Président
Yannick CHEVEAU
Vice-Présidente
Claudine GAMBET
Membre
Nadine BASTIANI-GAUBERT

Les autres membres

Ludovic ARBERET
Robert BASSOLS
Hugues BEILIN
Loetitia BONGIOVANNI
Christine BORD LE TALLEC
Lauriane BOULP
Myriam BOUNAKOFF
Adeline CANAC
Christian CARLES
Christine CARLESSO
François CAZES
Stéphane DEDIEU
Norbert DELPHIN
Denis DENJEAN
Paul DIEZ
Guy DURAND
Ludovic DURAND
Françoise FABRE
Alain FAUCONNIER
Didier GARDINAL
Aude GEIGER
Olivier GIORGIUCCI
Philippe LAFFORGUE
Nadia LARDIN
Sandrine LEMARCHAND
Catherine MARLAS
Vanessa NY
Guillaume PECH
Édith PENET
Nathalie PINELLI
Sarah PIRET
Simon POPY
Guy PRESSENDA
Yann PUECH
Dominique RAMONDOU
Alain RIVIERE
Géraldine RUSCASSIER
Émilie TABERLY
Bastien TOULEMONDE
Sabine VENIEL-LE NAVENNEC
Béatrice VILLENEUVE

La Commission adresse ses remerciements aux personnes auditionnées qui, par leur expérience et expertise, ont alimenté sa réflexion :

Monsieur Christophe BAZZO
Directeur Général Délégué
Infrastructures, Transports, Mobilités et Mer
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Antoine FERAL
Conseiller du Commerce Extérieur de la France
Vice-Président des affaires européennes chez Rolls-Royce

Madame Claire FITA
Députée européenne
Parlement européen

Monsieur Jean-Luc GIBELIN
Vice-Président
Mobilités pour tous et Infrastructures de transports
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Hilaire HAUTEM
Directeur Régional
Direction Régionale des Gares Occitanie
SNCF Gares & Connexions

Monsieur Paul JOHO
Directeur des Transports
DREAL Occitanie

Monsieur Alain MONTEIL
Directeur Régional Adjoint Mobilités
DREAL Occitanie

Monsieur Stéphane NGUYEN
Directeur de la DEAI
Direction Europe et Action Internationale
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Yannick PROTO
Directeur d'Occitanie Europe

Madame Catherine TREVET
Directrice Régionale Occitanie
SNCF Réseau

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS **1**

I. QUEL EST L'INTÉRÊT D'UNE MACRO-RÉGION ? **3**

I. 1. La macro-région : un outil de dialogue stratégique qui va au-delà de l'Union européenne 3

I. 2. Les stratégies macrorégionales de l'UE existantes 3

II. LA MACRO-RÉGION : UN ESPACE DE COOPÉRATION POUR PORTER DES AMBITIONS COMMUNES ET ALLER CHERCHER DES FINANCEMENTS EUROPÉENS **6**

II. 1. Une opportunité pour l'Occitanie d'orienter les échanges sur les enjeux stratégiques de la Méditerranée ? 6

II. 2. D'autres outils pour mobiliser les fonds européens 7

III. DE NOMBREUX FREINS, DES INTERROGATIONS ET DES DOUTES **9**

IV. OSER LA MACRO-RÉGION ? **9**

V. PRÉCONISATIONS – LA NÉCESSITÉ D'UNE STRATÉGIE GLOBALE **11**

VI. ANNEXES **13**

VI. 1. Définition d'une Eurorégion selon l'Union européenne 13

VI. 2. Définition d'une stratégie macrorégionale par l'Union européenne 13

VI. 3. Les dates clés en faveur de la création d'une stratégie macrorégionale méditerranéenne 14

VI. 4. Les outils de financement et de lobbying 15

VI. 4. 1. Les projets importants d'intérêt européen commun 15

VI. 4. 2. Les alliances industrielles 15

VI. 4. 3. Les intergroupes 16

VI. 5. Les instances de coopération du bassin méditerranéen existantes 18

VI. 5. 1. L'Union pour la Méditerranée 18

VI. 5. 2. La Commission Interméditerranéenne de la CRPM 20

VI. 5. 3. L'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) 21

VI. 5. 4. L'Alliance pour la Coopération Méditerranéenne (ACM) 22

VI. 5. 5. Un nouveau pacte pour la Méditerranée 22

LISTE DES ABRÉVIATIONS **27**

AVANT-PROPOS

Le CESER a été saisi par la Présidente de Région sur le sujet : ***« La reconnaissance de la macro-région Méditerranée (Eurorégion des Baléares à l'Italie – arc Méditerranée ouest et régions pyrénéennes), avec un enjeu crucial sur les mobilités ».***

Une macro-région est un espace de coopération transnational informel réunissant des États membres de l'Union européenne (UE) sur des enjeux communs. Une macro-région est ainsi dotée d'une stratégie macrorégionale. Une macro-région peut associer des collectivités territoriales et des pays tiers. Pour exister une macro-région doit être validée par les États la constituant et par la Commission européenne. Une stratégie macrorégionale doit se structurer autour de trois à quatre thèmes portés par l'Union européenne. Pour être reconnue, une macro-région ne peut se focaliser sur un seul sujet. Une macro-région n'a pas de budget propre et constitue un levier pour porter les projets auprès de l'Union européenne en quête de financements européens. Au final, la question qui est posée au CESER est de savoir si la création d'une macro-région Méditerranée est pertinente ou non.

I. QUEL EST L'INTÉRÊT D'UNE MACRO-RÉGION ?

I. 1. La macro-région : un outil de dialogue stratégique qui va au-delà de l'Union européenne

Une macro-région est un espace de coopération européen réunissant des États membres et des pays tiers, voire des régions, autour d'enjeux communs géostratégiques (la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité, le développement économique, le développement des mobilités et des infrastructures, etc.).

Une macro-région repose sur une stratégie macrorégionale[1] axée sur trois ou quatre sujets partagés par ses membres. Une stratégie macrorégionale de l'UE ne peut pas se focaliser sur un seul enjeu, comme les mobilités, objet de la saisine, et doit intégrer des thématiques connexes : géopolitique, migration, climat, aménagement du territoire, environnement, énergie…

À la différence d'une Eurorégion[2], une macro-région n'a pas de financement propre, ne reçoit pas directement de fonds européens et ne bénéficie pas de structure ou de juridiction. Une macro-région est avant tout un outil de coopération transnational autour de défis partagés. Le but d'une stratégie macrorégionale est d'avoir plus de poids qu'un seul État ou une seule région auprès des instances européennes afin d'optimiser, entre autres, les financements européens disponibles sur divers projets.

Une macro-région ne peut exister qu'avec la validation des États concernés puis de la Commission européenne.

I. 2. Les stratégies macrorégionales de l'UE existantes

Actuellement, il existe quatre stratégies macrorégionales (de la plus récente à la plus ancienne) :

- La stratégie de l'UE pour la **région alpine** (SUERA ou EUSALP en anglais pour EU Strategy for the Alpine region) (2015)
- La stratégie de l'UE pour la **région de la mer Adriatique et de la mer Ionienne** (2014)
- La stratégie de l'UE pour la **région Danube** (2011)
- La stratégie de l'UE pour la **région de la mer Baltique** (2009)

À la différence d'une Eurorégion qui est initiée localement, une macro-région est impulsée au niveau national via le Conseil européen. Elle répond aux besoins des partenaires et permet d'aller chercher des alliés. Une fois validée, la macro-région est dotée de structures de gouvernance. En moyenne, tous les deux ans, la Commission européenne discute de l'opportunité de mettre en place telle ou telle stratégie macrorégionale. Dans ce contexte, sont régulièrement évoquées : la macro-région atlantique et la macro-région méditerranéenne. C'est cette dernière qui fait l'objet de notre saisine. En annexe, se trouvent les dates clés qui retracent la démarche en sa faveur. Plusieurs instances se sont prononcées pour, notamment le Parlement européen dans une résolution du 9 mai 2023. Par ailleurs, une nouvelle direction générale de la Commission européenne (la DG MENA) a été créée le 1er février 2025 avec à sa tête : la croate Dubravka ŠUICA, la nouvelle Commissaire européenne désignée à la Méditerranée. Cette dernière a été chargée par Ursula von der LEYEN (la Présidente de la Commission européenne) de mettre en place un pacte pour la Méditerranée visant à renforcer la coopération de l'UE et les liens économiques avec les pays du pourtour méditerranéen.

[1] Voir la définition de l'Union européenne d'une stratégie macro-régionale en annexe et sur le site de l'UE : https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/information/publications/factsheets/2017/what-is-an-eu-macro-regional-strategy
[2] Voir la définition d'une Eurorégion en annexe et sur le site : https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/articles/euroregion-qu-est-est

Ce pacte a été présenté le 16 octobre 2025 (voir annexe). Il devrait être approuvé politiquement par l'UE et les partenaires du sud de la Méditerranée en novembre 2025.

Toutefois, pour que la macro-région Méditerranée émerge, il est nécessaire que les États concernés, notamment la France, l'Espagne et l'Italie, se prononcent en sa faveur, ou du moins, qu'un de ces trois États moteurs enclenche la dynamique pour que la Commission européenne puisse se mettre à travailler sur le sujet. Or, il semble, qu'aucun de ces trois États ne soit intéressé.

Les macro-régions existantes

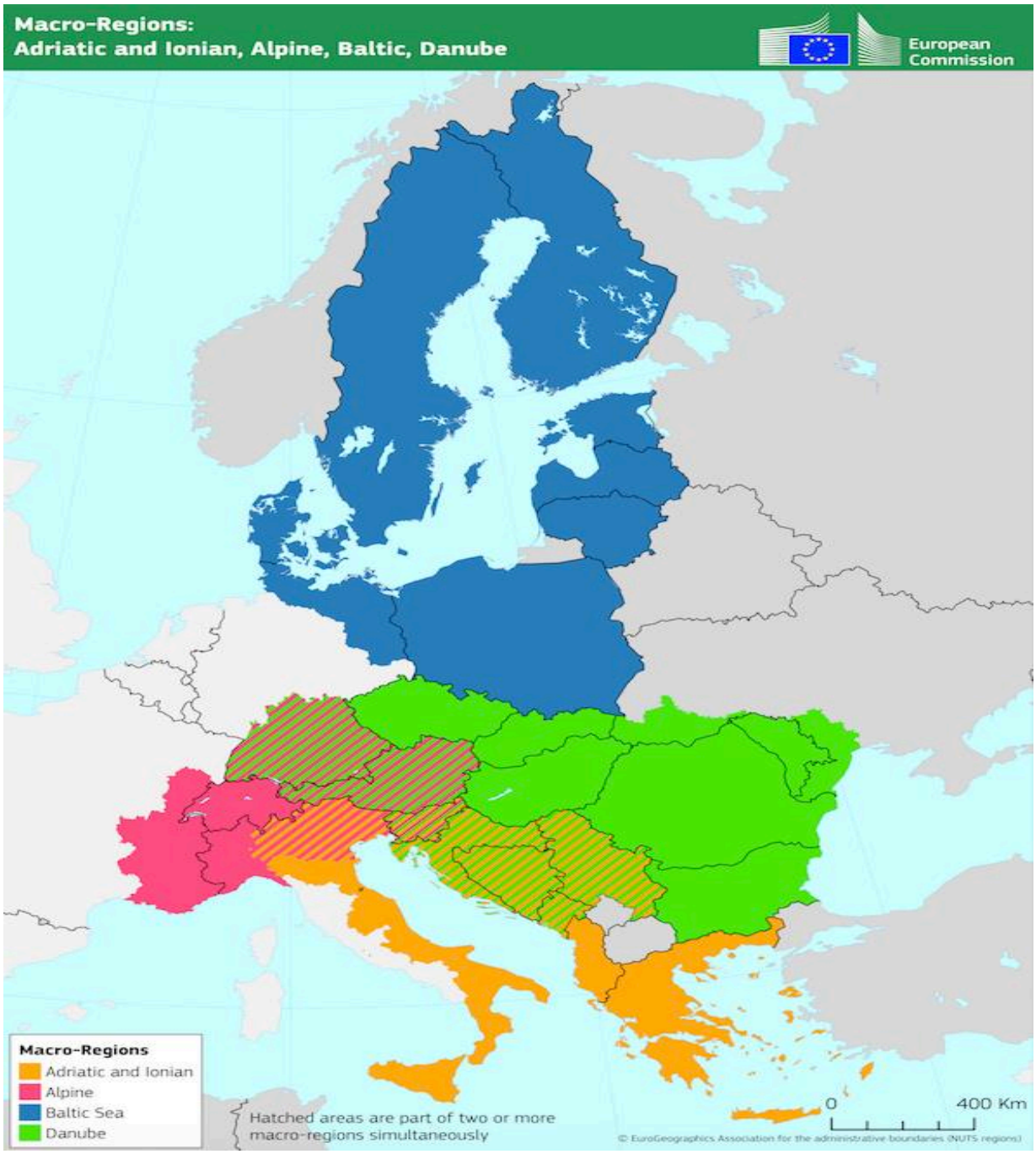

Source : EC Europa

Futures macro-régions possibles

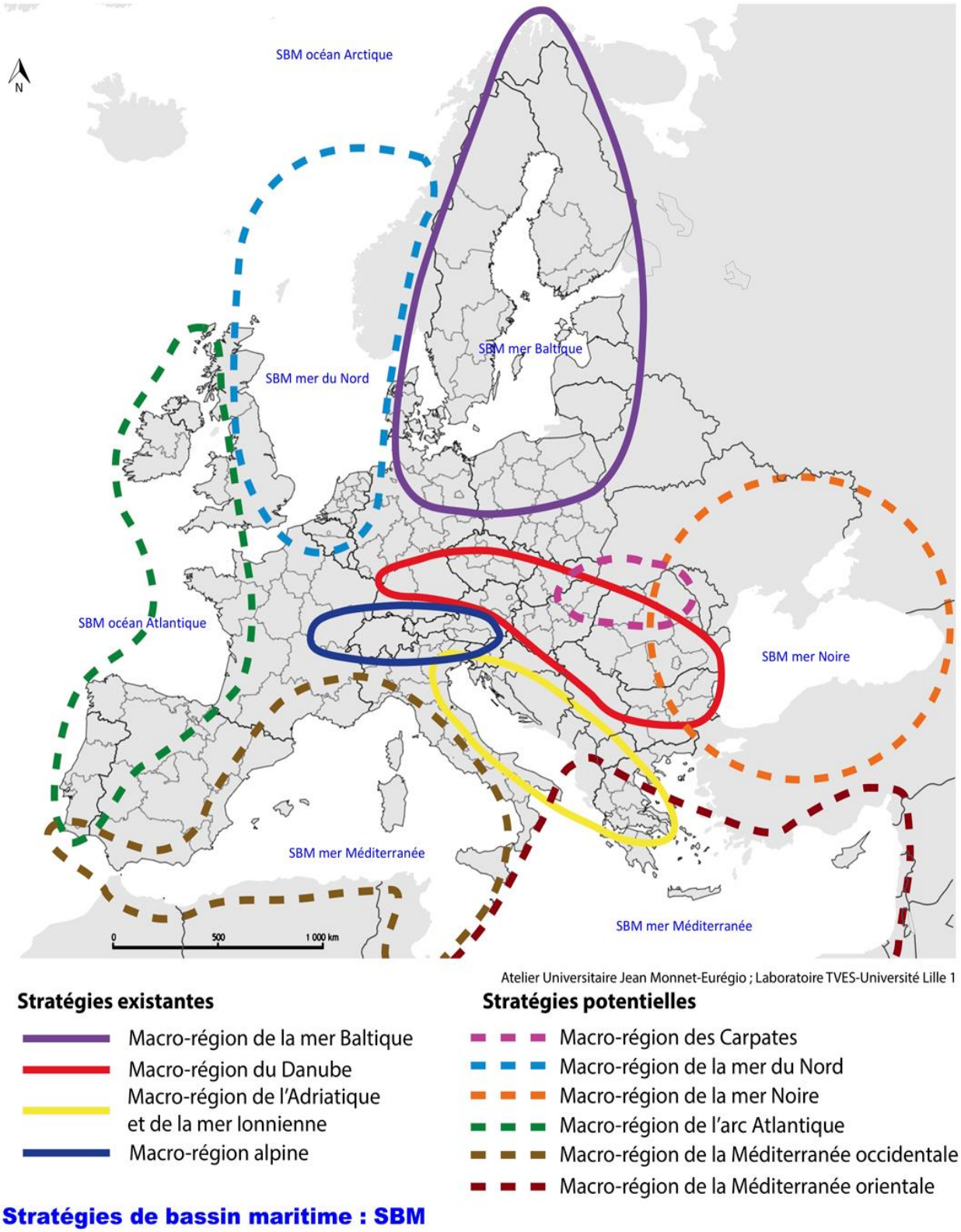

Source - Thomas Perrin, La région au XXIe siècle. Perspectives de France et d'Europe, Bruxelles : Peter Lang, 2022, p. 113

II. LA MACRO-RÉGION : UN ESPACE DE COOPÉRATION POUR PORTER DES AMBITIONS COMMUNES ET ALLER CHERCHER DES FINANCEMENTS EUROPÉENS

II. 1. Une opportunité pour l'Occitanie d'orienter les échanges sur les enjeux stratégiques de la Méditerranée ?

En s'associant avec d'autres pays et en créant un espace de coopération et de cohésion au niveau étatique, comme au niveau des collectivités territoriales, une macro-région méditerranéenne offrirait un cadre favorable entre l'État français, d'autres États et collectivités pour travailler en synergie sur les problématiques méditerranéennes. Les mobilités pouvant être une de ces problématiques, mais aussi l'énergie, le climat (décarbonations, risques), l'aménagement du territoire (dimension environnementale), l'eau, ou encore sur des sujets géopolitiques comme les flux migratoires ou les échanges culturels.

En effet, la macro-région, de par sa taille, représente une échelle pertinente par rapport aux enjeux de l'espace méditerranéen. Une macro-région répond aux besoins de politiques globales dépassant les politiques nationales et régionales (voir la résolution du Parlement européen adoptée le 9 mai 2023)[3]. Toutefois, une condition indispensable est de lui en donner les moyens.

Par ailleurs, il serait possible d'associer des pays hors Union européenne dans le but de favoriser les coopérations avec tout le pourtour de la Méditerranée et de proposer une autre manière d'aborder les relations avec les pays d'Afrique du nord.

La macro-région est aussi un moyen d'œuvrer pour mobiliser des financements à destination, notamment, de projets d'aménagement du territoire en cohérence supranationale et au plus près des intérêts des citoyens.

La macro-région Méditerranée s'inscrit dans la continuité de celles déjà existantes du nord et de l'est de l'Europe. Elle contribuerait à renforcer la place de l'Occitanie dans les politiques européennes et sa présence à Bruxelles. Elle constituerait un périmètre complémentaire des structures existantes et permettrait de passer de projets nationaux ou régionaux à des projets d'envergure européenne.

Enfin, une stratégie macrorégionale a montré son efficacité pour optimiser et mutualiser les moyens financiers et humains sur des thématiques communes. En effet, en portant collectivement des projets concourant à la stratégie globale de l'Union européenne, la macro-région est un puissant levier pour aller chercher des fonds européens. Une opportunité intéressante dans un contexte de raréfaction des fonds publics.

Toutefois, la mise en œuvre d'une stratégie macrorégionale implique la mise en œuvre de moyens opérationnels (humains et financiers).

En parallèle, il existe d'autres moyens pour porter les projets auprès des instances européennes et bénéficier de fonds européens.

[3] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C_202301061

II. 2. D'autres outils pour mobiliser les fonds européens

Rappelons que l'Union européenne possède deux catégories de fonds :

- Les fonds structurels et d'investissement dont la gestion est partagée par les États membres : Fonds FEDER, FSE+, Fonds de cohésion…

- Les fonds sectoriels gérés directement par Bruxelles au moyen d'appels à projets (AAP). Ces fonds sont adossés à des programmes. Exemples : le programme Erasmus+, le programme LIFE, Horizon Europe, Europe numérique (DIGITAL EUROPE), etc.

Pour bénéficier de ces fonds, il convient d'élaborer des dossiers de demande répondant au mieux aux critères et au formalisme réclamés. Il est également essentiel de faire un travail de lobbying auprès des instances européennes.

Ainsi, il existe d'autres mécanismes pour bénéficier de financements :

- Les PIIEC (projet important d'intérêt européen commun. IPCEI en anglais : Important projects of common european interest). Un PIIEC est un cadre juridique permettant à plusieurs États membres de soutenir ensemble des projets industriels stratégiques pour l'UE, même si ces projets reçoivent des aides d'État normalement interdites par les règles de concurrence de l'UE.

- Les alliances industrielles réunissent des pays membres et des partenaires industriels autour d'un projet commun. Elles mobilisent différents instruments, aussi bien réglementaires que financiers, sur fonds privés et sur fonds publics. Les acteurs régionaux peuvent s'y joindre.

- Les intergroupes sont des groupements non officiels de Députés travaillant sur un sujet particulier. Les intergroupes peuvent associer des régions sur leur thématique respective. Les intergroupes sont validés par la Conférence des Présidents du Parlement européen : l'instance qui rassemble le Président du Parlement et les Présidents des groupes politiques.

Ces éléments sont détaillés en annexe.

Il existe également la possibilité de se regrouper autour d'un sujet commun. Par exemple, fondée en 1988, **Quatre moteurs pour l'Europe** est le nom d'une organisation multilatérale formée par les régions européennes de Bade-Wurtemberg (Allemagne), Catalogne (Espagne), Lombardie (Italie) et Auvergne-Rhône-Alpes (France). Un réseau de coopération ayant pour but de renforcer l'économie régionale et d'influer sur la politique de l'Union européenne.

Enfin, concernant plus spécifiquement les mobilités, il existe les corridors européens qui permettent de mobiliser des financements européens sur des projets, notamment d'infrastructures, comme par exemple : GPSO[4] ou LNMP[5] en Occitanie.

Les corridors européens visent à harmoniser les différents réseaux de transport pour assurer des déplacements fluides. Neuf grands corridors de transport ont été définis à l'échelle européenne (voir carte). Quatre traversent le France : le corridor Mer du Nord-Baltique, le corridor Rhin-Danube, le corridor atlantique et le corridor méditerranéen.

[4] GPSO : Grand Projet du Sud-Ouest qui comprend les aménagements ferroviaires au nord de Toulouse (AFNT), les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (AFSB) et la ligne nouvelle Toulouse – Bordeaux / Dax (LNSO : Ligne Nouvelle du Sud-Ouest)
[5] LNMP : Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan

Les corridors s'insèrent dans un schéma global : le réseau transeuropéen de transport (RTE-T). Le RTE- T est un programme de développement des infrastructures de transport de l'Union européenne mis en place par le Parlement et le Conseil européens. Le réseau est hiérarchisé en termes de priorité. Par ordre croissant de priorité : le réseau global, le plus élargi ; puis vient le réseau central, plus prioritaire et enfin les corridors. Les financements européens se concentrent en premier lieu sur les corridors, puis le réseau central, puis le réseau global. L'objectif est d'assurer l'interopérabilité des modes de transports pour assurer la continuité des déplacements. **En Occitanie : GPSO dépend du corridor Atlantique et LNMP du corridor Méditerranée.**

Source : transport.ec.europa.eu/

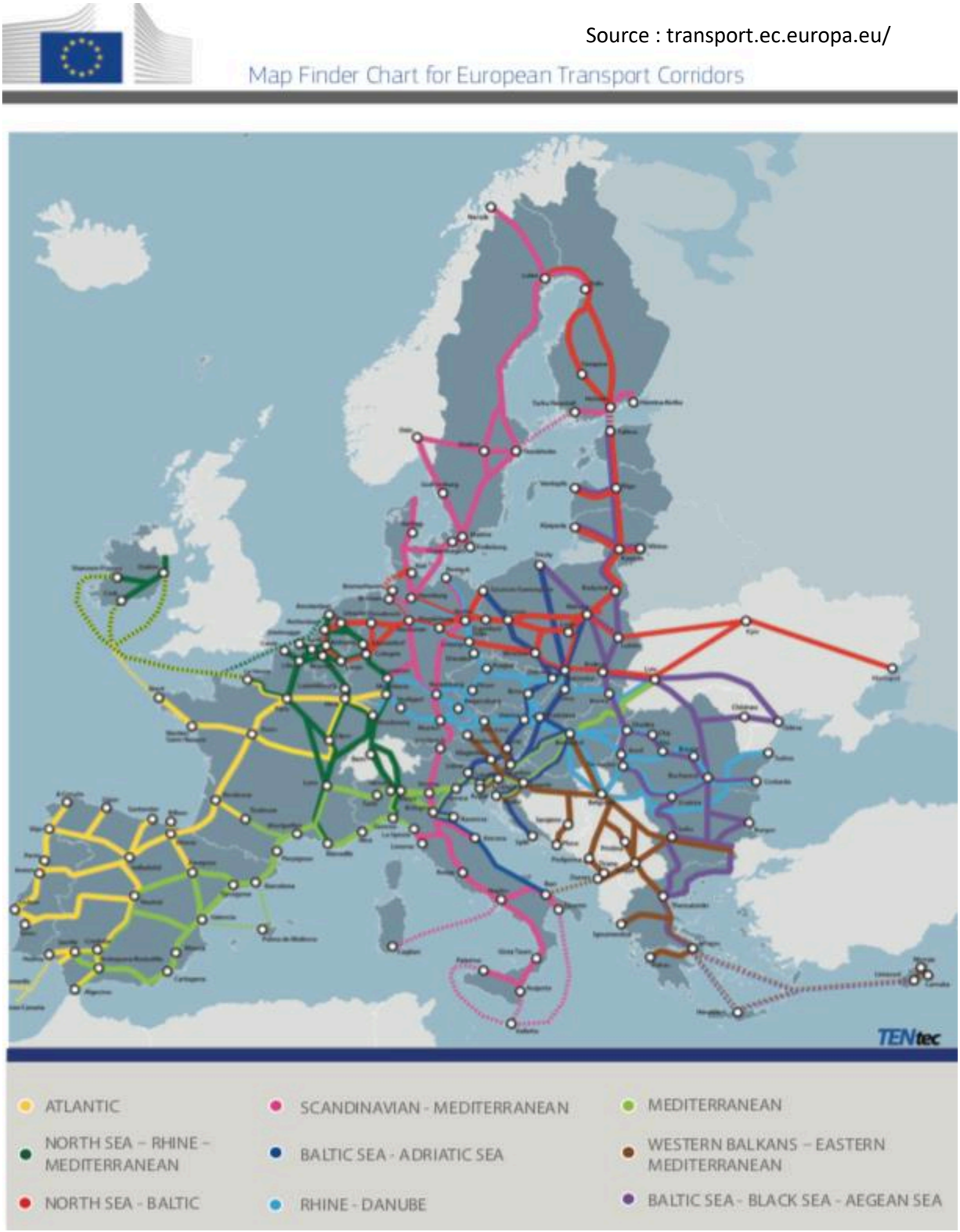

III. DE NOMBREUX FREINS, DES INTERROGATIONS ET DES DOUTES

Bien qu'il y ait des points positifs à la mise en place d'une stratégie macrorégionale, comme évoqué précédemment, la constitution d'une macro-région appelle aussi des réserves comme, par exemple, le grand flou sur la gouvernance du dispositif. Il y a également des incertitudes sur la capacité de la France (a fortiori de la Région Occitanie) à s'engager efficacement, du fait du mode d'organisation de notre pays, pour faire valoir notre voix sur la scène internationale. Actuellement, le soutien de l'État français n'est pas acquis. Déjà, au regard de la situation actuelle, le CESER a pu constater un manque de présence, tant de la France que de l'Occitanie à Bruxelles, notamment en vue de bénéficier de financements européens.

Les tensions géopolitiques actuelles sont aussi un frein à la mise en place d'une stratégie méditerranéenne. Toutefois, en étant un outil de dialogue et de coopération, la macro-région pourrait se révéler positive dans ce contexte.

Par ailleurs, une macro-région, en étant un outil administratif de plus, pourrait affaiblir les outils déjà existants (Eurorégion, corridors européens, alliances, intergroupes…). Concernant les mobilités, le périmètre européen de cette macro-région ne permet pas d'inclure GPSO (Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest) c'est-à-dire la future ligne à grande vitesse Toulouse - Bordeaux / Dax.

Enfin, rappelons qu'une stratégie macrorégionale doit se structurer sur plusieurs thématiques communes. Si la démarche se limite aux mobilités, elle n'a aucune chance d'aboutir. Dans ce contexte, les intérêts entre partenaires peuvent diverger (sur l'eau ou les migrations, par exemple) et conduire à des politiques différentes.

Finalement, la macro-région sera-t-elle capable de répondre concrètement aux besoins et aux préoccupations de ses habitants ?

IV. OSER LA MACRO-RÉGION ?

Dans le contexte actuel, il est important de favoriser la coopération et le dialogue à l'échelle méditerranéenne. On est plus fort à plusieurs, que seul. L'expérience des macro-régions existantes a montré son intérêt, notamment pour financer des projets d'infrastructure de transport. Toutefois, il ne faut pas se limiter au sujet des mobilités, des infrastructures, du rail, sinon, cela ne fonctionnera pas. Si la Région s'engage, elle doit le faire avec ambition et volontarisme. Néanmoins, dans le cadre d'une macro-région, le manque d'autonomie, vis-à-vis de l'État questionne sur ses capacités d'engagement. En effet, ce projet ne pourra aboutir qu'avec une implication des États concernés. Or, le CESER s'interroge sur la volonté des partenaires et notamment de l'État français d'aller sur ce projet, ainsi que sur la pérennité de cet engagement dans un contexte politique très fluctuant. De même, lors de ses travaux, le CESER a constaté un engagement insuffisant, voire trop faible, de la Région Occitanie dans les instances européennes et les programmes de financement.

Par ailleurs, le CESER s'interroge sur la pertinence de cet outil par rapport aux structures déjà existantes dans l'espace européen (voir annexe). Ainsi, le CESER a quelques réserves sur l'utilité de créer une macro-région qui pourrait être contre-productive en complexifiant le mille-feuille administratif existant et aboutir à retarder les projets et la mise en œuvre des politiques publiques.

V. PRÉCONISATIONS – LA NÉCESSITÉ D'UNE STRATÉGIE GLOBALE

En préalable, rappelons que la dimension culturelle commune forte de la Méditerranée peut se révéler un puissant levier pour la coopération et pour dépasser nos différences.

1/ Le CESER préconise à la Région de jouer le jeu de la coopération et du dialogue international pour éviter le repli sur soi et le localisme. Pour peser sur les décisions, la Région et ses élus doivent s'engager fortement. Dans cette logique, il est également nécessaire que l'État français assume ses responsabilités et précise ses engagements, notamment en matière de mobilités.

2/ Comme déjà indiqué, une macro-région ne peut se limiter aux mobilités et encore moins aux infrastructures de transport, dont le rail. Aussi, ce cadre de coopération autour du bassin méditerranéen pourrait être une opportunité pour :

- Développer la décarbonation des ports, des industries portuaires et des transports maritimes ;

- Mutualiser les réflexions sur les enjeux de ressources en eau. Mettre en commun les expériences et les moyens pour faire face à sa raréfaction, à l'augmentation des risques naturels et des évènements extrêmes dans une logique de solidarité, y compris internationale, en rappelant que la Méditerranée est particulièrement sensible au changement climatique ;

- Mener des réflexions sur les échanges énergétiques avec des mécanismes de réciprocité ;

- Travailler sur le sujet des mobilités humaines (flux migratoires).

3/ En matière de mobilités, la macro-région réunissant des États et des acteurs territoriaux, devra impulser une réflexion pour les transports des biens et des personnes, sur la complémentarité entre les différents modes de transport (aérien, rail, route, bateau), sur les coûts et l'empreinte écologique.

4/ La macro-région devra être un cadre stratégique pour favoriser le développement de filières économiques qui ont des intérêts communs liés à la Méditerranée.

5/ Les projets communs qui émergeront au sein de cette macro-région devront répondre aux besoins concrets des habitants et de l'Occitanie. Le CESER insiste sur ce point.

6/ Au-delà de thématiques retenues pour cette macro-région, il sera également nécessaire de clarifier ses périmètres.

7/ Le CESER préconise de mettre en place des indicateurs de suivi et d'évaluation des actions afin de pouvoir rendre des comptes aux porteurs de projets et à l'Union européenne.

8/ La Région devra se doter d'une feuille de route claire pour être entendue au sein de la macro-région et bénéficier de financements européens.

VI. ANNEXES

VI. 1. Définition d'une Eurorégion selon l'Union européenne

https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/articles/euroregion-qu-est-est

Certains territoires ont créé une Eurorégion pour trouver des solutions communes au-delà des frontières.

Créer des entreprises innovantes et compétitives, lutter contre le chômage, protéger l'environnement, s'adapter au changement climatique, développer l'offre de formation... Tous ces enjeux dépassent les frontières nationales. Pour trouver des solutions communes et mieux répondre aux besoins partagés des populations qui vivent d'un côté ou de l'autre d'une même frontière, certains territoires ont décidé de s'associer pour créer une Eurorégion.

Une Eurorégion est :

- **Un territoire partagé**. Une Eurorégion est un espace géographique commun à plusieurs régions de différents États-membres. C'est un territoire multiculturel, qui partage souvent une histoire commune ;

- **Une stratégie de développement commune**. Une Eurorégion permet à ses membres de coopérer en portant des projets communs au service des citoyens. Chaque Eurorégion définit ses priorités et ses champs d'action en fonction des spécificités du territoire.
  Pour réaliser ces projets, l'Eurorégion peut mobiliser différents financements proposés par l'Union européenne : programmes de coopération territoriale, programmes sectoriels et programmes régionaux.

Pour faciliter la coopération au sein de l'Eurorégion, les acteurs locaux peuvent s'appuyer sur des structures juridiques communes. Par exemple, les Groupements européens de coopération territoriale (GECT) peuvent gérer les projets communs et favoriser l'échange entre les membres de l'Eurorégion. **Ils leur permettent d'avoir une entité juridique unique dotée d'un budget et d'un personnel propres.**

Avec la Catalogne et les Îles Baléares, l'Occitanie fait partie de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée.

VI. 2. Définition d'une stratégie macrorégionale par l'Union européenne

https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/information/publications/factsheets/2017/what-is-an-eu-macro-regional-strategy

Une stratégie macrorégionale de l'Union européenne est un cadre politique qui permet aux pays d'une même région d'aborder et de résoudre des problèmes de manière conjointe ou de mieux exploiter leur potentiel commun (pollution, navigabilité, concurrence à l'échelle mondiale, etc.). Ces pays peuvent ainsi tirer profit d'une coopération renforcée qui rend leurs politiques respectives plus efficaces que si chacun d'entre eux avait essayé de gérer les problèmes de son côté. Une stratégie macrorégionale de l'UE peut bénéficier du soutien des fonds de l'UE, notamment des fonds structurels et d'investissement européens.

Afin d'accroître les chances de succès d'une stratégie macrorégionale, les partenaires qui y sont associés (États membres, régions, municipalités, ONG, etc.) doivent fonder leurs actions sur quelques principes clés : un partenariat approprié et un mécanisme de collaboration adéquat, une bonne coordination des actions en ce qui concerne les politiques pertinentes et leurs sources de

financement ; enfin, un degré élevé de collaboration au sein et entre les pays et les secteurs d'une macrorégion.

VI. 3. Les dates clés en faveur de la création d'une stratégie macrorégionale méditerranéenne

- En session plénière des 10, 11 et 12 octobre 2022 a été adopté un Avis du Comité européen des régions (CdR)[6] intitulé : ***« Vers une stratégie macrorégionale en Méditerranée* ».**

- 24 avril 2023, l'initiative **« Launching the Friends of the Mediterranean Macro-Region »** a été lancée à Bruxelles en vue de relancer politiquement le processus vers l'Union européenne.

- **Le 9 mai 2023**, le Parlement européen a adopté une résolution sur *« le rôle de la politique de cohésion face aux problèmes environnementaux pluridimensionnels du bassin méditerranéen ».* Cette résolution, portée par le Député européen François ALFONSI et qui mentionne l'Avis ci-dessus, se prononce en faveur de la définition d'une stratégie macrorégionale en Méditerranée. Une résolution adoptée à l'unanimité par le Parlement européen en séance plénière du 9 mai 2023.

- Le 22 septembre 2023 à Marseille, se tient la 6e édition de « Méditerranée du Futur » consacrée à l'eau. La première table ronde du programme s'intitule **« Plaidoyer pour une macrorégion méditerranéenne »**.

À cette occasion, la Présidente de la Région Occitanie, Carole DELGA rappelle *« Nous portons des projets de liaison ferroviaire à grande vitesse entre Nantes et Perpignan, Toulouse et Bordeaux et Marseille-Nice. Ces liaisons contribuent à une meilleure connexion de la péninsule ibérique avec la France et l'Italie ».*

- 27 novembre 2023, s'est tenu à Barcelone le **8e forum régional de l'Union pour la Méditerranée** (UpM) où il était essentiellement question du conflit israélo-palestinien. À cette occasion, la Catalogne et la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) ont porté une déclaration en faveur d'un projet de macro-région méditerranéenne axé prioritairement sur la lutte contre le changement climatique.

- Le 12 février 2024, la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) publie sur son site : ***« Pour une macrorégion méditerranéenne* »** faisant directement référence à l'événement « Méditerranée du Futur ». La Région PACA informe qu'elle a voté, en Assemblée plénière du 15 décembre 2023, une délibération pour la stratégie macrorégionale en Méditerranée. Elle indique également que la prochaine étape est de saisir la Commission européenne pour qu'elle se prononce.

Il semblerait que la situation n'ait pas évolué depuis.

[6] Institué par le traité de Maastricht (1992) et mis en place le 9 mars 1994, le CdR est l'organe de consultation et de représentation des Régions et des Villes de l'Union européenne. Il est le porte-parole des territoires auprès de la Commission européenne et du Conseil, auxquels il adresse des avis.

VI. 4. Les outils de financement et de lobbying

VI. 4. 1. Les projets importants d'intérêt européen commun

Sur la base d'objectifs communs, les PIIEC (Projet important d'intérêt européen commun. IPCEI en anglais : Important projects of common european interest) consistent à définir des projets innovants associant des partenaires industriels et des États membres. Les financements publics en faveur des entreprises sélectionnées ne proviennent pas d'un programme de financement de l'UE, mais sont octroyés par les États membres sur leurs budgets nationaux. Ainsi, le mécanisme ne finance pas directement les projets. Il permet aux États membres de financer des initiatives au-delà des aides habituellement permises par la réglementation européenne. Ainsi, un PIIEC est un cadre juridique permettant à plusieurs États membres de soutenir ensemble des projets industriels stratégiques, souvent dans des secteurs-clés, même si ces projets reçoivent des aides d'État normalement interdites par les règles de concurrence de l'UE. Un PIIEC doit donc impliquer plusieurs États membres et le projet doit contribuer à des objectifs stratégiques de l'Union européenne.

Exemples de domaines couverts par des PIIEC :

- Batteries (PIIEC « Batteries ») ;
- Microélectronique et communication ;
- Hydrogène (PIIEC « Hydrogène ») ;
- Cloud et infrastructures numériques ;
- Santé (notamment biotechnologies) ;
- Technologies de la mobilité (véhicules connectés, etc.).

VI. 4. 2. Les alliances industrielles

Très proches des PIIEC, les alliances industrielles sont des partenariats public-privé visant à faciliter la coopération des acteurs publics et privés (institutionnels, industriels et financiers), à l'échelle de l'Union européenne dans des domaines jugés stratégiques. Les alliances réunissent des pays membres et des partenaires industriels autour d'un projet commun. Les alliances industrielles participent à la définition des objectifs, l'identification des besoins et la mise en œuvre d'actions à tous les stades de la chaîne de valeur industrielle : recherche, innovation, fabrication, commercialisation. Elles mobilisent différents instruments, aussi bien réglementaires que financiers, sur fonds privés et sur fonds publics. Les acteurs régionaux peuvent s'y joindre. Les alliances industrielles constituent un des axes majeurs de la « nouvelle stratégie industrielle »[7] de la Commission européenne. Les alliances visent à renforcer la souveraineté, l'innovation et la compétitivité de l'UE dans des secteurs stratégiques :

Alliances industrielles européennes clés (European Industrial Alliances)

1. **Alliance européenne pour les batteries (European Battery Alliance - EBA)**
   - **Lancée en** : 2017
   - **Objectif** : Créer une chaîne de valeur compétitive des batteries en Europe (extraction, production, recyclage).

2. **Alliance européenne pour l'hydrogène propre (European Clean Hydrogen Alliance - ECHA)**
   - **Lancée en** : 2020

[7] En 2020, la Commission européenne a proposé une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe (mise à jour en 2021 du fait de la pandémie Covid-19) s'appuyant sur 14 secteurs prioritaires (14 écosystèmes : tourisme, mobilité-transport-automobile, aérospatiale et défense, construction, agroalimentaire, industries à forte intensité énergétique, textile, industries créatives et culturelles, numérique, énergies renouvelables, électronique, commerce de détail, économie de proximité et sociale, et santé).

- **Objectif** : Soutenir le développement de l'hydrogène renouvelable et bas carbone pour la transition énergétique.

3. **Alliance européenne des matières premières critiques (European Raw Materials Alliance - ERMA)**
   - **Lancée en** : 2020
   - **Objectif** : Réduire la dépendance de l'Europe aux importations de matières premières stratégiques (comme le lithium, le cobalt, les terres rares...).

4. **Alliance européenne pour les semi-conducteurs (European Chips Act / Semiconductor Alliance)**
   - **Lancée en** : 2022 (dans le cadre de la loi européenne sur les semi-conducteurs)
   - **Objectif** : Renforcer la production européenne de puces et circuits intégrés.

5. **Alliance pour les données industrielles, l'edge et le cloud (European Alliance for Industrial Data, Edge and Cloud)**
   - **Lancée en** : 2021
   - **Objectif** : Développer une infrastructure cloud et edge souveraine pour les entreprises et les institutions européennes.

6. **Alliance européenne pour les processeurs et les technologies de semi-conducteurs**
   - **Lancée en parallèle à l'initiative Chips Act**
   - **Objectif** : Développer des microprocesseurs européens avancés et à faible consommation.

7. **Alliance européenne pour l'aviation zéro émission (Alliance for Zero-Emission Aviation - AZEA)**
   - **Lancée en** : 2022
   - **Objectif** : Favoriser le développement et la mise en œuvre d'aéronefs à émissions nulles (hydrogène, électrique).

VI. 4. 3. Les intergroupes

Les intergroupes sont des groupements non officiels de députés travaillant sur un sujet particulier, qui n'est pas nécessairement du ressort du Parlement européen, mais qui peut intéresser la société dans son ensemble. Les intergroupes organisent des débats informels et promeuvent les échanges entre les députés européens et la société civile. Les intergroupes peuvent être formés par des membres de tous groupes politiques et commissions. Les intergroupes ne sont pas des organes du Parlement et ne peuvent donc pas exprimer l'avis du Parlement. Ils sont validés par la Conférence des Présidents du Parlement européen – l'instance qui rassemble le Président du Parlement et les Présidents des groupes politiques. Ainsi, les intergroupes peuvent associer des régions sur leur thématique respective.

Les intergroupes :

- Avenir de l'éducation et des compétences pour une Europe compétitive ;
- Bien-être et protection des animaux ;
- Biodiversité, chasse et campagne ;
- Cancer et maladies rares ;
- Changement climatique et développement durable ;
- Chrétiens du Moyen-Orient ;
- Ciel et espace ;

- Droits de l'enfant ;
- Droits des LGBTI ;
- Économie sociale et service d'intérêt général ;
- Élevage durable ;
- Enjeux démographiques, équilibre famille-travail et transitions chez les jeunes ;
- Environnement urbain ;
- Green New Deal ;
- Handicap ;
- Industrie européenne compétitive sur le long terme et investissements durables ;
- Intelligence artificielle et numérique ;
- Liberté de religion et de conviction et tolérance religieuse ;
- Lutte contre la corruption ;
- Lutte contre la pauvreté ;
- Lutte contre le racisme et diversité ;
- Minorités traditionnelles, communautés nationales et langues ;
- Patrimoine culturel, chemins de Saint-Jacques et autres itinéraires culturels européens ;
- PME ;
- Police ;
- Politique de cohésion et régions périphériques ;
- Résilience, gestion des catastrophes et protection civile ;
- Sahara occidental ;
- Santé mentale ;
- SEARICA, mers, rivières, îles et zones côtières ;
- Solution à deux États pour Israël et Palestine ;
- Syndicats ;
- Vins, spiritueux et alimentation de qualité ;
- Zones rurales, montagneuses et enclavées.

Les intergroupes peuvent être formés par des membres de tous groupes politiques et commissions, en vue de procéder à des échanges de vues informels sur des sujets particuliers et de promouvoir le contact entre les députés et la société civile. Les intergroupes ne sont pas des organes du Parlement et ne peuvent donc pas exprimer l'avis du Parlement.

Enfin, il existe déjà de nombreuses structures destinées à favoriser la coopération des différents acteurs (territoires, pays, organismes) concernés par le bassin méditerranéen.

VI. 5. Les instances de coopération du bassin méditerranéen existantes

Il existe déjà de nombreuses structures destinées à favoriser la coopération des différents acteurs (territoires, pays, organismes) concernés par le bassin méditerranéen.

VI. 5. 1. L'Union pour la Méditerranée

L'Union pour la Méditerranée (UpM ou UfM en anglais) est une **organisation intergouvernementale** fondée le **13 juillet 2008** lors du Sommet de Paris pour la Méditerranée afin de renforcer le **Partenariat euro-méditerranéen**, entamé en 1995 dans le cadre du **Processus de Barcelone**.

L'UpM réunit **43 pays** : les **27 États de l'Union européenne** plus **16 pays partenaires** du pourtour méditerranéen (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Tunisie, Mauritanie, Palestine, Turquie, Bosnie, Monténégro, Monaco, Albanie, Macédoine du Nord, Syrie). Son Secrétariat Général est basé à Barcelone. La Lybie a le statut d'observateur (hachuré sur la carte).

L'UpM a pour but de renforcer la coopération et le dialogue régionaux par la mise en œuvre de projets et d'initiatives en faveur d'un développement inclusif et durable, de la stabilité et de l'intégration dans la région euro-méditerranéenne. Elle a pour mission de :

- Promouvoir la stabilité, le développement durable et l'intégration au niveau régional dans l'espace euro-méditerranéen. L'organisation a défendu les droits des femmes, la création d'emplois, le renforcement des efforts de connectivité entre les pays et s'est attaquée aux urgences environnementales et climatiques ;
- Encourager le dialogue politique et la codécision entre les deux rives de la Méditerranée, indépendamment du processus d'élargissement de l'UE.

Le fonctionnement de l'UpM est basé sur une coprésidence tournante (actuellement la présidence est assurée par la Jordanie). La gouvernance est assurée via des réunions régulières des Senior Officials Meetings (SOM), composées des représentants des ministères des Affaires étrangères des États membres de l'UpM et par une Assemblée parlementaire (PA-UfM) consultative composée de 260 parlementaires en parité Nord-Sud, basée : soit à Marseille, soit à Malte, selon la période.

Les projets labellisés de l'UpM ciblent six grands secteurs : Commerce & emploi, Enseignement supérieur & recherche, Affaires civiles & sociales, Énergie & climat, Transport & urbanisme, Eau & environnement / économie bleue.

S'appuyant sur la richesse culturelle de la région, l'UpM a également lancé de nouvelles initiatives visant à célébrer la diversité et à cultiver la compréhension mutuelle, telles que la Journée de la Méditerranée et les Capitales méditerranéennes de la Culture et du Dialogue.

L'UpM contribue ainsi à renforcer la coopération régionale dans un contexte géopolitique complexe. Elle soutient activement l'économie bleue, la jeunesse, l'éducation transfrontalière, et la résilience climatique en Méditerranée, zone particulièrement vulnérable au dérèglement climatique. Par son action directe via des projets labellisés, elle cherche à améliorer concrètement les conditions de vie des citoyens méditerranéens – en accord avec son ambition de rapprocher : développement, stabilité et intégration durable.

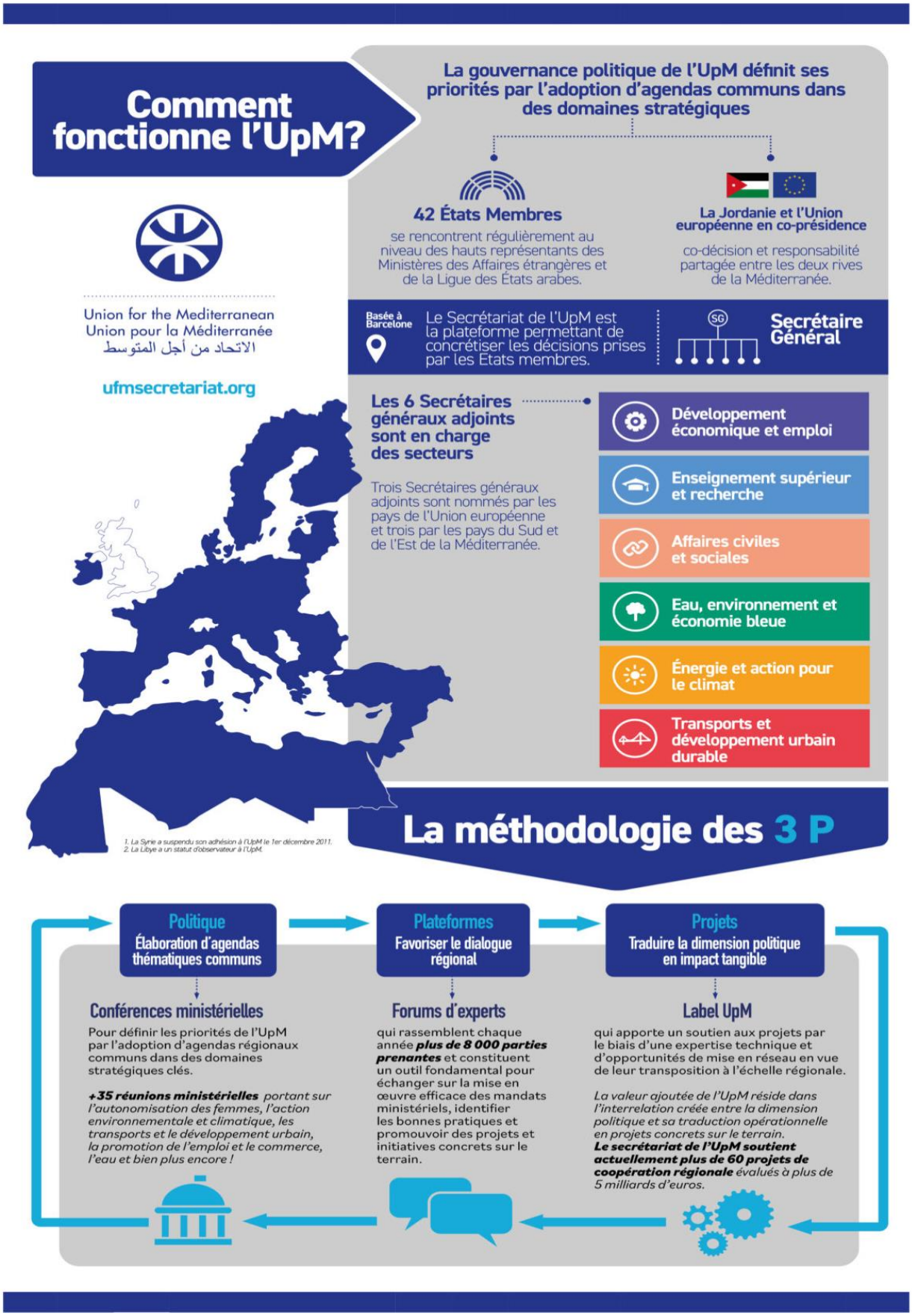
Comment fonctionne l'UpM?
La gouvernance politique de l'UpM définit ses priorités par l'adoption d'agendas communs dans des domaines stratégiques
42 États Membres
se rencontrent régulièrement au niveau des hauts représentants des Ministères des Affaires étrangères et de la Ligue des États arabes.
La Jordanie et l'Union européenne en co-présidence
co-décision et responsabilité partagée entre les deux rives de la Méditerranée.
Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الاتحاد من أجل المتوسط
ufmsecretariat.org
Basée à Barcelone
Le Secrétariat de l'UpM est la plateforme permettant de concrétiser les décisions prises par les États membres.
SG
Secrétaire Général
Les 6 Secrétaires généraux adjoints sont en charge des secteurs
Trois Secrétaires généraux adjoints sont nommés par les pays de l'Union européenne et trois par les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.
Développement économique et emploi
Enseignement supérieur et recherche
Affaires civiles et sociales
Eau, environnement et économie bleue
Énergie et action pour le climat
Transports et développement urbain durable
1. La Syrie a suspendu son adhésion à l'UpM le 1er décembre 2011.
2. La Libye a un statut d'observateur à l'UpM.
La méthodologie des 3 P
Politique
Élaboration d'agendas thématiques communs
Plateformes
Favoriser le dialogue régional
Projets
Traduire la dimension politique en impact tangible
Conférences ministérielles
Pour définir les priorités de l'UpM par l'adoption d'agendas régionaux communs dans des domaines stratégiques clés.
+35 réunions ministérielles portant sur l'autonomisation des femmes, l'action environnementale et climatique, les transports et le développement urbain, la promotion de l'emploi et le commerce, l'eau et bien plus encore !
Forums d'experts
qui rassemblent chaque année plus de 8 000 parties prenantes et constituent un outil fondamental pour échanger sur la mise en œuvre efficace des mandats ministériels, identifier les bonnes pratiques et promouvoir des projets et initiatives concrets sur le terrain.
Label UpM
qui apporte un soutien aux projets par le biais d'une expertise technique et d'opportunités de mise en réseau en vue de leur transposition à l'échelle régionale.
La valeur ajoutée de l'UpM réside dans l'interrelation créée entre la dimension politique et sa traduction opérationnelle en projets concrets sur le terrain.
Le secrétariat de l'UpM soutient actuellement plus de 60 projets de coopération régionale évalués à plus de 5 milliards d'euros.

Source : UfM

VI. 5. 2. La Commission Interméditerranéenne de la CRPM

Créée en Andalousie en 1990 pour défendre les intérêts communs des Régions méditerranéennes dans les négociations européennes importantes, la Commission Interméditerranéenne de la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes[8]) porte toutes les questions qui se posent à l'ensemble des Régions bordant la Méditerranée. Elle se concentre sur les enjeux et les défis spécifiques aux régions méditerranéennes.

La Commission Interméditerranéenne de la CRPM (CIM) rassemble environ 40 Régions membres de 8 différents États membres de l'UE et pays tiers (Albanie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte et Maroc). Elle est ouverte à tous les différents niveaux sous-nationaux dans tous les pays méditerranéens. La CIM rassemble ainsi des régions et des entités locales autour de la mer Méditerranée pour travailler sur des questions comme la coopération régionale, le développement durable, les questions environnementales et le renforcement des liens économiques et sociaux.

Cette organisation de régions représente un lien de paix, de stabilité et de développement entre trois continents l'Europe, l'Afrique et l'Asie.

Le travail de la Commission Interméditerranéenne vise le développement du dialogue euro-méditerranéen et de la coopération territoriale, en concentrant ses efforts sur les transports et la Politique Maritime Intégrée, la cohésion économique et sociale, l'eau et l'énergie. Elle appelle aujourd'hui à une stratégie macro-régionale pour la Méditerranée et travaille pour l'émergence d'une citoyenneté méditerranéenne, en particulier via les politiques migratoires et en mobilisant également les partenaires des rives sud du bassin. Ses priorités sont :

1) Défendre les intérêts des Régions méditerranéennes dans les politiques clés de l'UE

La région méditerranéenne a des caractéristiques spécifiques qui doivent être défendues au niveau européen. Les Régions méditerranéennes doivent travailler ensemble pour que les politiques européennes puissent mieux répondre aux défis qui se posent à elles dans la définition de leurs priorités et des modalités de leur mise en œuvre. C'est le cas en particulier lorsque les politiques concernent par exemple : le développement régional, les affaires maritimes, l'agriculture ou le transport.

2) Intégrer le concept territorial et le rôle des autorités régionales dans le concept euro-méditerranéen

Les Régions méditerranéennes sont convaincues que l'intensification de la portée territoriale de leur partenariat est le seul moyen de construire une nouvelle vision de la zone euro-méditerranéenne. D'une part, pour que la politique publique soit mieux perçue par les différentes populations à travers des activités déconcentrées/décentralisées et d'autre part, pour assurer de meilleures chances d'un développement équilibré dans la région, entre les pays, les Régions et les inter-communautés urbaines et le monde rural.

3) Entreprendre des projets stratégiques « pilotes » sur des thèmes clés à fort impact territorial

En accueillant ses différents groupes de travail et un dialogue politique entre ses membres, la Commission Interméditerranéenne prend position en tant qu'organisation de réflexions sur le champ

[8] La Conférence des Régions Périphériques Maritimes de l'Europe (CRPM), en tant que réseau de régions européennes, vise à promouvoir les intérêts des régions périphériques maritimes de l'Europe : https://cpmr.org/fr/. La CIM s'inscrit dans ce cadre en se focalisant spécifiquement sur les défis géopolitiques, économiques et environnementaux auxquels sont confrontées les régions méditerranéennes.

d'application territorial de l'Union pour la Méditerranée (UpM) en proposant et développant des projets stratégiques qui pourraient être soutenus par des mécanismes de l'UE.

VI. 5. 3. L'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM)

L'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) réunit des représentants locaux et régionaux de l'Union européenne et de ses partenaires méditerranéens.

Créée en 2010 par le Comité européen des régions (CdR) l'ARLEM est un organe institutionnel ayant pour objectif de renforcer le dialogue politique et la coopération entre les collectivités locales et régionales de l'Union européenne et celles des pays partenaires de la région sud de la Méditerranée. Elle vise à donner une voix politique aux autorités locales et régionales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, notamment auprès de l'Union européenne et de l'Union pour la Méditerranée.

Composition et gouvernance

L'ARLEM est composée de 80 membres et de 2 observateurs : 40 représentants des collectivités locales et régionales de l'Union européenne, principalement issus du CdR et 40 représentants des collectivités territoriales des pays partenaires méditerranéens, désignés par leurs gouvernements nationaux.

Les pays participants : pays de l'Union européenne plus : Égypte, Turquie, Algérie, Maroc, Syrie (adhésion actuellement suspendue), Tunisie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Israël, Jordanie, Liban, Mauritanie, Palestine, Monaco, Monténégro et Macédoine du Nord. En outre, la Libye participe en tant qu'observateur.

L'ARLEM est présidée par une coprésidence représentant de manière égale les partenaires méditerranéens et l'Union européenne. Le coprésident issu du groupe des partenaires méditerranéens est confirmé par consensus par ce groupe, pour un mandat de deux ans et demi. Le coprésident issu de l'Union est le président en exercice du Comité européen des régions.

Les objectifs de l'ARLEM sont les suivants

- Conférer une dimension territoriale à l'Union pour la Méditerranée ;
- Promouvoir la démocratie locale, la gouvernance à plusieurs niveaux et la coopération décentralisée entre les trois rives de la Méditerranée ;
- Encourager le dialogue Nord-Sud et Sud-Sud entre les collectivités locales et régionales ;
- Favoriser l'échange de bonnes pratiques, de connaissances et d'expérience technique dans les domaines de compétences des autorités locales et régionales ;
- Soutenir l'intégration et la cohésion régionales.

Fonctionnement de l'ARLEM

Sur le plan politique, l'ARLEM constitue un forum de dialogue politique permanent. Elle contribue aux travaux consultatifs du CdR au moyen de rapports thématiques et représente également l'échelon local et régional aux sommets de l'UpM.

Dans le cadre de ses travaux, l'ARLEM crée des synergies avec ses partenaires, notamment l'Union pour la Méditerranée (déclaration d'intention signée en 2013), les associations européennes de collectivités locales et régionales représentées au sein de l'ARLEM, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (statut d'observateur), l'Assemblée parlementaire de l'UpM (statut

d'observateur), la Fondation européenne pour la formation (déclaration d'intention signée en 2013) et le Comité économique et social européen (statut d'observateur).

L'Assemblée réunit l'ensemble des membres de l'ARLEM lors de sa session plénière annuelle, au cours de laquelle les rapports thématiques sont adoptés, ainsi que lors des réunions de la commission et du Bureau. En outre, des ateliers ou conférences spécifiques peuvent être organisés et des études peuvent être réalisées pour approfondir certains aspects particuliers.

VI. 5. 4. L'Alliance pour la Coopération Méditerranéenne (ACM)

L'Alliance pour la coopération en Méditerranée a été créée à Barcelone en 2019. Elle représente un réseau œuvrant pour une gouvernance transnationale multi-niveaux et s'est fixée pour objectif d'établir une coopération entre les autorités locales et régionales et les organisations internationales. Son principal objectif est de s'assurer que les défis locaux et territoriaux sont dûment pris en compte par les acteurs politiques mondiaux et méditerranéens d'une part, tout en collaborant pour que les agendas mondiaux se posent de manière saine sur les territoires d'autre part.

Les membres actuels de l'Alliance de coopération méditerranéenne sont la Commission Interméditerranéenne de la CRPM (CIM), l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (EPM), MedCities, Arco Latino, l'Eurorégion Adriatique-Ionienne et le COPPEM (Comité Permanent pour le Partenariat Euro-méditérranéen des Autorités Locales et Régionales)

L'Alliance pour la coopération méditerranéenne a pour mission de promouvoir une région méditerranéenne durable, inclusive et cohésive.

Elle veille à ce que les priorités de la région méditerranéenne soient bien prises en compte dans les politiques européennes et à renforcer le rôle de la région en tant que passerelle entre l'Europe et les pays voisins.

L'Alliance a fortement plaidé pour la création d'une stratégie macro-régionale pour la Méditerranée afin de renforcer les effets réels de la coopération, tout en accordant plus d'espace à la diplomatie régionale et locale dans le bassin.

VI. 5. 5. Un nouveau pacte pour la Méditerranée

Le 1er février 2025, a été créée une nouvelle Direction générale de la Commission européenne : la **DG MENA** en charge du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et du Golfe. Sa responsable politique est Dubravka ŠUICA (Croate), la nouvelle Commissaire européenne désignée à la Méditerranée et son Directeur général : l'italien Stefano SANNINO. La lettre de mission confiée par Ursula von der LEYEN (17 septembre 2024) à Dubravka ŠUICA est de faire émerger **un nouveau pacte pour la Méditerranée** centré sur la création d'emplois, la stabilité économique, l'énergie, la sécurité, les migrations, etc. Ce secteur est en effet concerné par des défis démographiques (avec des enjeux migratoires et pour le marché du travail). Son objectif est de renforcer l'influence de l'Union européenne dans ce secteur et faire face à la concurrence de pays comme la Chine, la Russie ou encore la Turquie.

Ce Pacte a été présenté le 16 octobre 2025, par la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der LEYEN, et par la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Kaja KALLAS. Résultant d'une année de dialogue et consultations, le Pacte pour la Méditerranée est construit autour de trois axes : les citoyens ; l'économie, la sécurité. Il s'adresse à l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Palestine, la Syrie et la Tunisie.

Le pacte s'appuie sur les liens historiques et culturels ainsi que les travaux antérieurs de l'UE dans la région pour créer un espace méditerranéen commun connecté, prospère, résilient et sûr.

L'Union européenne se concentrera sur trois domaines de coopération avec ses partenaires du sud de la Méditerranée :

- Les personnes comme moteur du changement, des liens et de l'innovation ;
- Des économies plus fortes, plus durables et intégrées ;
- Sécurité, préparation et gestion de la migration.

En matière de formation professionnelle, le pacte propose de :

- Promouvoir l'enseignement supérieur et la formation professionnelle grâce à la création d'une université méditerranéenne et à l'extension des programmes techniques et professionnels existants ;
- Développer les compétences et l'emploi, et déployer des initiatives dans les domaines de la mobilité, de la culture, du tourisme et du sport, en accordant une attention particulière aux jeunes.

Le pacte est ouvert au dialogue avec des partenaires au-delà du sud de la Méditerranée, notamment le Golfe, l'Afrique subsaharienne, les Balkans occidentaux et la Turquie.

L'approbation politique de tous les partenaires est attendue en novembre 2025. Une fois approuvé, le pacte sera concrétisé au moyen d'un plan d'action spécifique.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFNT	Aménagements ferroviaires au nord de Toulouse
AFSB	Aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux
ARLEM	Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne
CdR	Comité européen des régions
CIM-CRPM	Commission Interméditerranéenne de la CRPM
COPPEM	Comité permanent pour le partenariat euro-méditérranéen des autorités locales et régionales
CRPM	Conférence des régions périphériques maritimes
DG MENA	Directorate-General for the Middle East, North Africa and the Gulf
EPM	Eurorégion Pyrénées-Méditerranée
GECT	Groupement européen de coopération territoriale
GPSO	Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest
LNMP	Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan
LNSO	Ligne nouvelle du Sud-Ouest
ONG	Organisation non gouvernementale
UE	Union européenne
PIIEC	Projet important d'intérêt européen commun
UpM	Union pour la Méditerranée
RTE-T	Réseau transeuropéen de transport
SBM	Stratégie de bassin maritime
SEARICA	Seas, Rivers, Islands and Coastal Areas
SUERA	Stratégie de l'UE pour la région alpine

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1er COLLÈGE
M. Olivier GIORGIUCCI
Pour le 1er Collège

2e COLLÈGE
Mme Marie-Martine LIMONGI
Pour FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA, FAFP

Mme Vanessa NY
Pour la CGT

Mme Géraldine RUSCASSIER
Pour la CFDT

4e COLLÈGE
M. Didier GARDINAL
Pour le 4e Collège

Avis adopté

Nombre de votants : 151

Pour : 120
Contre : 0
Abstentions : 31

Ne prend pas part au vote : 0

Intervention de Monsieur Olivier GIORGIUCCI

Pour le Collège 1

Madame la Présidente du Conseil régional,
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteure,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Le collège 1 tient tout d'abord à saluer le travail conduit par la commission sur cette saisine consacrée à la question :

« Avons-nous besoin d'une macro-région ? »

Nous souhaitons remercier l'ensemble des conseillers ayant contribué à ces travaux, ainsi que la Rapporteure et la présidence de la Commission, pour la qualité des échanges et des auditions menées, qui ont permis d'aborder ce sujet de manière ouverte, documentée et pluraliste.

Il y avait une réelle ambition à se saisir d'un sujet à la fois complexe, transversal et éminemment politique, tant il touche aux questions de gouvernance européenne, de coopération territoriale et de capacité collective à porter des projets structurants à l'échelle du bassin méditerranéen.

L'Avis qui nous est présenté met en lumière l'intérêt théorique que peut représenter une macro-région en tant qu'espace de dialogue et de coopération, susceptible de favoriser l'émergence de projets communs et, potentiellement, d'en améliorer la lisibilité et l'accès aux financements européens.

Le Collège 1 partage le constat selon lequel certaines stratégies macrorégionales existantes, notamment dans d'autres espaces européens, ont pu constituer des cadres utiles de collaboration entre territoires autour d'enjeux partagés.

Pour autant, les représentants des employeurs souhaitent exprimer plusieurs points de vigilance.

Les auditions ont en effet mis en évidence un faible portage politique des États, et en particulier de l'État français, alors même que toute stratégie macrorégionale suppose une impulsion nationale forte et une validation au plus haut niveau. Cette absence de soutien clair interroge sur la crédibilité et l'effectivité d'une telle démarche à court et moyen terme.

Par ailleurs, la mise en place d'une macro-région implique une gouvernance complexe, mobilisant des ressources humaines, politiques et administratives importantes. Dans un contexte institutionnel déjà dense, le risque de créer une couche supplémentaire de gouvernance, sans garantie de valeur ajoutée opérationnelle, ne peut être ignoré.

Le collège 1 souhaite également rappeler que la Région Occitanie dispose aujourd'hui de moyens et d'une capacité d'influence au niveau européen plus limités que d'autres régions comparables. Cette réalité pourrait restreindre sa capacité à tirer pleinement profit d'un dispositif macrorégional, notamment face à des partenaires mieux structurés et plus présents à Bruxelles.

Enfin, les travaux et auditions ont révélé un scepticisme partagé, y compris parmi certains acteurs européens, quant à l'utilité réelle d'une macro-région méditerranéenne, traduisant un manque de consensus sur la pertinence de cet outil au regard des dispositifs de coopération déjà existants.

Ainsi, si le Collège 1 ne s'oppose pas au principe d'une réflexion sur la macro-région et considère qu'il n'y a pas de risque majeur à déposer un dossier exploratoire, il appelle à la prudence, à une évaluation rigoureuse de la valeur ajoutée attendue et à une priorité donnée à l'opérationnalité plutôt qu'à la création de nouvelles structures.

Le Collège 1 est en accord avec l'esprit général de l'Avis, tout en partageant les réserves qu'il exprime.

En conséquence, nous voterons favorablement, de manière mesurée, afin de soutenir la poursuite du débat, sans préjuger de la pertinence ni de l'efficacité d'une macro-région dans le contexte actuel.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Madame Marie-Martine LIMONGI

Pour FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA, FAFP

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Représentant de la Présidente du Conseil régional,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Les Organisations Syndicales FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA et la Fédération autonome de la fonction publique, dont je suis le porte-parole, remercient la Commission 1 pour le difficile travail qu'elle a effectué. Nous avons en effet bien compris au travers de son Avis, pourquoi la question d'une macro-région appelait plus une réponse à la normande – « pt'être bien qu'oui, pt'être bien qu'non » – qu'à l'occitane, nous qui avons l'habitude de sujets bien tranchés.

Face à la ligne de crête qu'il a fallu parcourir, les rédacteurs méritent un coup de chapeau, au premier rang desquels sont Nicolas et Fatima.

À la lecture du projet d'Avis nous n'avons pas pu nous empêcher de le rapprocher des documents concernant les Orientations Budgétaires de la Région, qui recensent un certain nombre de sources de financement. D'une certaine manière, leur connaissance d'un côté, la saisine de l'autre, constituent un face à face un peu paradoxal.

En effet, l'étude fait un inventaire de plusieurs outils relevant de niveaux de décisions différents, européens comme nationaux. Très vite apparaissent plusieurs nécessités, que l'Avis proposé décrit parfaitement :

- connaître ces outils et les utilisations possibles pour appuyer les politiques régionales ;
- connaître aussi leurs limites.

La conclusion du travail de la Commission 1 « Aménagement du territoire » pourrait passer pour iconoclaste, puisqu'elle renvoie en fin de compte la question à l'envoyeur : avant de savoir si nous voulons un outil de plus dans notre boîte, encore faut-il savoir ce que nous voudrions en faire et en quoi les outils existants ne nous le permettraient pas.

À titre d'illustration, nous nous permettons de douter de l'efficacité d'une méga-région sur un plan budgétaire : chaque entité, qu'elle soit nationale ou régionale, regarde midi à sa porte, sur fond d'une rigueur budgétaire qui ne cache plus son nom. Attendre d'une Italie ou d'une Espagne qu'elle contribue aux mobilités occitanes autrement que par du lobbying, c'est illusoire. Et ce lobbying, l'attendre des autres, c'est reconnaître que de notre part seule, il n'est pas assez efficace.

Nous considérons donc comme courageux le fait de prendre la position proposée par la Commission 1, consistant à mettre les acteurs concernés devant leurs responsabilités.

Saluant cette prise de risque et la réponse de fond formulée par la Commission 1, vous l'aurez compris, nous voterons favorablement cet Avis.

Intervention de Madame Vanessa NY

Pour la CGT

Mesdames, Messieurs les Élu.e.s,
Mesdames, Messieurs les Conseillers du CESER,
Mesdames, Messieurs en vos grades et qualités,

En préalable à notre intervention, nous tenons à adresser un remerciement sincère et chaleureux à Nicolas et Fatima pour leur travail et leur implication au sein de la Commission 1 « Aménagement du territoire ».

A contrario, nous nous interrogeons, pour ne pas dire autre chose, sur la manière unilatérale selon laquelle le bureau de la commission 1 a travaillé sur les Orientations budgétaires (OB) pour proposer sans consultation de la commission, le retrait du train communément appelé à 1€, alors que cette préconisation avait été plébiscitée dans notre Avis sur la Convention TER.

Début 2025, nous avons été saisis par le Conseil régional sur la pertinence de reconnaître une macro-région Méditerranée pour répondre à l'enjeu crucial de la Mobilité !

Pour être tout à fait honnête, le groupe CGT ne voit toujours pas très bien l'utilité de ce nouvel outil qui poserait entre autres, questionnement sur sa gouvernance et son financement.

Au lieu d'envisager la création d'un nouveau dispositif administratif, il nous semble plus pertinent de travailler à la nécessaire réorientation des politiques publiques afin de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de cette région de l'Europe.

En effet, les politiques libérales européennes de ces dernières décennies, loin de favoriser et de développer l'utilisation de modes de déplacement vertueux et durables, ont conduit par exemple au démantèlement du fret ferroviaire.

Alors que le nombre d'opérateurs de fret ferroviaire explose en France, nous assistons à une baisse très significative de la quantité de marchandise transportée par le fer.

Ces politiques auront donc factuellement favorisé un report modal important du rail vers la route, voyant ainsi le nombre de camions sur les autoroutes occitanes exploser.

Aussi, à ce moment de notre intervention et comme la saisine sur la macro-région nous a laissés loin, trop loin des enjeux de mobilité, permettez-nous de nous laisser aller à une petite digression.

Nous souhaitons profiter de cette intervention pour vous sensibiliser sur un sujet concernant le ferroviaire, la convention TER et plus particulièrement la maintenance du nouveau matériel que doit acquérir le Conseil régional.

En effet, dans le cadre de sa politique de transport volontariste, la Région a fixé comme objectif une augmentation d'offre d'environ 25 % avec une évolution significative des capacités d'emport avec comme objectif 100 000 voyageurs/jour.
Pour atteindre cet objectif, ce sont 18 matériels de type Régio2N qui ont été commandés par la Région.

Au vu de la saturation des ateliers existant sur les sites de Toulouse et Nîmes, cette commande nécessite obligatoirement la construction d'un nouvel établissement de maintenance. Ce dernier devra avoir les capacités suffisantes pour permettre l'augmentation de la charge de maintenance occasionnée par les objectifs de la convention.

Si dans un premier temps le site de Narbonne avait été envisagé par la Région et la Direction SNCF, la ville de Narbonne, pour des raisons liées à d'éventuelles nuisances sonores, a fait savoir qu'elle ne soutenait plus cette option. Aussi, alors que le calendrier de livraison de ce nouveau matériel est arrêté, les premières livraisons étant prévues fin 2026, cette situation impose à la Région de demander à la SNCF en urgence d'étudier d'autres opportunités, sans que pour autant ne soit abandonnée la solution narbonnaise.

À ce jour, la SNCF pousse pour une solution sur le site de Nîmes, occasionnant bien des difficultés sur le plan de transport à venir, en créant un effet entonnoir sur le site nîmois, qui par ailleurs, n'est pas forcément le mieux placé géographiquement.

Cette tribune est donc l'occasion pour nous de vous alerter, et par là même la Région, sur les risques à ne pas étudier toutes les opportunités possibles qui existent au centre de la région et notamment le site de Béziers (dit CAPISCOL) qui possède indéniablement lui aussi, un certain nombre d'atouts.

La non-présentation à la Région de toutes les options possibles, qu'il s'agisse de Narbonne, Béziers ou Nîmes peut être préjudiciable selon nous, à la réussite optimale de la Convention TER.

Aussi dans ce cadre, nous demandons que le site de Béziers, soit lui aussi sérieusement et concrètement étudié, comme ont pu l'être les sites de Narbonne et Nîmes.

Pour conclure et revenir sur l'Avis concernant cette saisine, vous l'aurez sûrement compris, mais au vu du flou de cette dernière et de notre incompréhension à travailler dans la période sur ce sujet, le groupe CGT s'abstiendra.

Nous vous remercions de votre attention.

Intervention de Madame Géraldine RUSCASSIER

Pour la CFDT

Monsieur le Représentant du Conseil régional,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Président de la Commission 1 « Aménagement du territoire »,
Madame la Rapporteure,
Chers Conseillères et Conseillers,

Un mot en préambule pour un conseiller de la Commission 1 qui manquera désormais dans les débats qui nous animent : j'ai nommé Michel BAYLAC, que nous saluons pour son investissement dans faille dans notre CESER, sa capacité au dialogue et sa volonté permanente de trouver des compromis dynamiques.

« Avons-nous besoin d'une macro-région ? ».

À la lecture du projet d'Avis ainsi intitulé, la délégation CFDT du CESER Occitanie répond :
« Y a-t-il un intérêt à consacrer 10 longs mois à ce sujet ? »
Permettez-moi, chers Conseillères et Conseillers, de vous partager ce matin les doutes de notre délégation CFDT. Pourquoi de tels doutes ?

Parce que, ce faisant, nous avons omis une des saisines obligatoires du CESER, à savoir donner notre avis, avant examen et délibération, sur un document essentiel de la planification stratégique régionale : le contrat de plan État-Région 2021-2027, et plus précisément son avenant consacré aux mobilités 2023-2027.
Cet avenant a été signé le 4 avril 2025, il traite non seulement de programmes d'investissements co-financés à hauteur de 1,5 milliard d'euros, mais également de modalités de suivi-évaluation, déterminées en cohérence avec les documents de planification existants, tel le SRADDET Occitanie.

Comment expliquer, aux Élus et aux habitants de la région Occitanie, que nous sommes réputés représenter, en tant que société civile organisée, que nos commissions 1 « Aménagement du Territoire – Politiques environnementales – Mobilités – Infrastructures – Logement » et 8 « Finances – Politiques contractuelles – Fonds européens – Suivi et Évaluation des politiques publiques » ont privilégié d'autres plans de travail que celui de l'évaluation des politiques publiques régionales, dans un domaine touchant à la vie quotidienne ?

Autre sujet majeur de préoccupations dans notre région, l'eau ne figure toujours pas au plan de travail de la Commission 1. Que ce soit à cause du manque d'eau, ou au contraire d'épisodes d'inondations, la Région Occitanie fait de plus en plus souvent l'expérience de la gestion de crise.
Elle vient d'être désignée « territoire expérimental » sur ce sujet de l'eau et le CESER ne doit pas rater le coche d'une expression forte et transversale.
Les questions d'eau concernent à la fois des problématiques domestiques, agricoles et industrielles ; elles concernent les zones urbaines, péri-urbaines et rurales ; elles doivent faire le lien entre les têtes de bassin versant et les zones côtières ; elles doivent mobiliser les résultats de la recherche et s'appuyer sur les prospectives ; l'impact économique et social sur ces sujets ne doit pas être ignoré.
Bref, c'est une question prioritaire d'aménagement du territoire.

Dans l'attente de travailler sérieusement et efficacement sur des sujets de fond impactant la vie des habitants d'Occitanie, la CFDT s'abstiendra.

Intervention de Monsieur Didier GARDINAL

Pour le Collège 4

Monsieur le Préfet ou son représentant,
Madame la Présidente du Conseil régional Occitanie ou son représentant,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Président de la Commission 1 « Aménagement du territoire »,
Madame la Rapporteure,
Mesdames, Messieurs, chères, chers collègues,

Le collège 4 tient à féliciter la commission 1 pour la qualité de son projet d'Avis sur ce sujet de macro-région qui a suscité bien des débats, - pouvant en témoigner car siégeant moi-même ainsi que ma collègue Nadine BASTIANI-GAUBERT au sein de cette commission - nous tenons à remercier très sincèrement Nicolas DELMAS, chargé de mission, Fatima BENMEHDI NAÏMI pour son assistance et bien-sûr toutes les personnalités auditées pour le temps consacré et les éclairages apportés qui nous ont permis de produire cet Avis.

Le Collège 4 souhaite rappeler que la macro-région Méditerranée ne doit pas être perçue comme un nouvel échelon institutionnel, mais comme un **outil opérationnel** au service de **projets concrets partagés** entre Régions et États.

L'objectif principal d'une macro-région est clair : **donner plus de poids politique à des projets structurants afin d'accéder plus efficacement aux financements européens**.

Dans un contexte de forte concurrence entre territoires, la macro-région permet de **hiérarchiser collectivement les priorités**, d'aligner les stratégies nationales et régionales, et de présenter à l'Union européenne des projets crédibles, cohérents et transfrontaliers.

Le contexte européen est marqué par un regain d'intérêt pour l'espace méditerranéen. La dynamique portée par plusieurs régions méditerranéennes (PACA, Occitanie, Corse, Catalogne, Îles Baléares, Lombardie...) constitue une base solide pour structurer une stratégie commune. Le collège 4 considère qu'il s'agit d'une fenêtre d'opportunité qui pourrait renforcer la place de l'Europe du Sud dans les politiques communautaires. Il importe que la France et en particulier l'Occitanie ne restent pas en marge de cette évolution.

Les **mobilités** constituent un enjeu central de cette démarche, et en particulier le **fret ferroviaire**. Aujourd'hui, les échanges de marchandises sur l'arc méditerranéen reposent très largement sur le transport routier, avec des conséquences lourdes en matière de congestion, d'émissions de dioxyde de carbone et de dégradation des infrastructures. Le **corridor ferroviaire méditerranéen** doit devenir un projet partagé à l'échelle de la macro-région, permettant de renforcer le report modal vers le rail et de répondre concrètement aux objectifs européens de **décarbonation des transports**.

Mais la macro-région ne peut se limiter aux mobilités. Elle doit également servir de cadre à des **projets communs sur les grandes transitions** auxquelles sont confrontés les territoires méditerranéens. La **transition climatique**, marquée par des sécheresses de plus en plus fréquentes, impose une coopération renforcée sur la **gestion des ressources hydriques**, la sécurisation de l'eau et l'adaptation des territoires. La **transition énergétique**, avec le développement des interconnexions, des ports décarbonés ou de nouvelles filières, appelle elle aussi des réponses coordonnées. L'**innovation**, la

recherche et l'expérimentation de solutions partagées pourraient également constituer des axes structurants de cette future macro-région.

Le Collège 4 souhaite par ailleurs souligner la nécessité de tirer les enseignements des coopérations existantes. Nous recommandons la réalisation d'un **bilan de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée**, portant à la fois sur ses réussites et sur ses limites. Ce bilan doit permettre d'aborder de manière lucide la question des **transits routiers massifs**, notamment en provenance de Catalogne, qui utilisent les infrastructures françaises et occitanes sans contribution financière équivalente, générant nuisances, émissions et dégradations du réseau routier, sans contrepartie… Cette situation renforce l'urgence de développer des **alternatives ferroviaires crédibles et partagées**.

Enfin, le Collège 4 insiste sur un point déterminant : **sans portage étatique fort et explicite, la macro-région ne pourra pas voir le jour**. La reconnaissance d'une macro-région relève d'une décision européenne portée par les États. L'engagement clair de l'État français est donc indispensable pour donner une réalité politique et financière à cette ambition.

En conclusion, le Collège 4 considère que la Région Occitanie a un rôle clé à jouer, être plus présente et active **à Bruxelles**, sa capacité de plaidoyer et son positionnement au cœur des corridors européens doivent être pleinement mobilisés pour faire avancer cette démarche. La macro-région Méditerranée doit devenir un **outil concret au service des territoires et de ses habitants**, fondé sur des projets partagés, comme la mobilité et notamment le fret ferroviaire et les grandes transitions, et porté conjointement par les Régions et l'État.

Le collège 4 votera l'Avis.

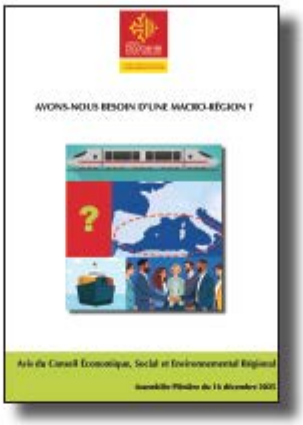

L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr

papiers
Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Crédit couverture : ©CESER Occitanie